

549

Bulletin

BUCKINGHAM

"Consacre ta vie à la vérité"

Vol. 10 - NO. 28 Buckingham, Qué. JEUDI, 8 FEVRIER 1968 Copie: 10¢

Bonne nouvelle à nos lecteurs

Afin d'accommoder le plus de lecteurs possible Le Bulletin de Buckingham a décidé d'augmenter le nombre de dépositaires où l'on pourra acheter le journal à chaque semaine. Voici donc la liste de ces dépositaires à Buckingham et à Masson:

Proulx Excel, rue Bélanger nord
Epicierie Rosaire Lépine, rue Principale, Epicierie L udger Villeneuve, rue Principale
Pharmacie Guilbault, rue Principale, Restaurant Roger Fran-

che, rue Maclaren, Restaurant Parent, en face de l'hospital, Epicierie Victor Plouffe, rue Paul Restaurant Guindon, rue L amennais, Epicierie Mercier - Portelance, rue Louisa, Epicierie Moise Miner, rue Georges. Epicierie Joseph P. Chénier, rue Maclaren Ouest.

A Masson:
Magasin Lahaie-Ouellette, rue Principale, Magasin Delisle, 25 rue Queen.

Le journal sera déposé à ces endroits le jeudi après-midi de chaque semaine.

M. et Mme A. Clément de Masson, périssent dans un accident de la route

25 ans de mariage

Un accident de la route survenu dimanche soir sur la route à Angers et impliquant trois autos, a coûté la vie à trois personnes de notre région.

Il s'agit de M. Aldège Clément, ex-maire de Masson, son épouse, et M. Marcel Prévost, 39 ans, de Templeton.

L'accident est survenu vers 10 hres à un mille à l'ouest d'Angers.

M. et Mme Clément ainsi que leur neveu, Michel Charron, 15 ans, de Masson, revenaient chez eux après avoir été conduire leur fils au collège St-Alexandre de Limbour. M. Clément conduisait une Dodge 1966. M. Marcel Prévost conduisait une Ford 1959 et se dirigeait vers Templeton. La troisième auto, une Dodge 1960, conduite par M. Claude Bastien, se dirigeait vers l'est.

En plus des trois morts violentes, Michel Charron a été transporté à l'hôpital du Sacré-Coeur de Hull, souffrant de blessures mineures, en plus d'un violent choc nerveux.

Les agents Loyola Boisvert et Richard Guay de la Sûreté Provinciale, détachement de Buckingham, ont fait enquête.



25 ANS DE MARIAGE - M. et Mme Hugh Lemieux (Catherine McNeil), célébraient samedi dernier, leur 25e anniversaire de mariage. Une réception eut lieu à la salle Renaud. Voici M. et Mme Lemieux et leur famille de neuf enfants. De gauche à droite, 1ère rangée, Neil, 10 ans, Paul 5½ ans, M. et Mme Lemieux, Theresa, 7 ans. 2e rangée, même ordre: Robert 15 ans, Mme Marilyn Howard, 24 ans, Sharan, 23 ans, Anne-Marie 14 ans, Bruce 16 ans et Charles 12 ans.

Photo Jean Bastien



NECROLOGIE

M. Clément était né à Montebello le 21 sept., 1910, du mariage de Thomas Clément et de Marie-Anne Patrice. Il demeurait à Masson depuis 1937. Il était à l'emploi de la compagnie Maclaren comme chef mécanicien, depuis 1936. Il a été un membre fondateur de l'Union Internationale des fabricants de Papier et sulfite, local 212. Il a également été un membre actif de la section locale de la Croix-Rouge canadienne.

En 1950, il fut élu échevin de Masson, poste qu'il occupa jusqu'en 1957, alors qu'il fut élu maire. En 1962 il démissionna de ce poste. Il laisse dans le deuil, deux fils; Paul et Marc à la maison, 1 fille, Soeur Madeleine Clément, s.s.a. de St-Félix de Valois, 4 frères; Louis de Masson, Florient de St-André-Avellin, Maurice de Montréal, Donat de Hamilton. Une soeur, Mme Omer Villeneuve de St-André-Avellin.

MME CLEMENT.

Mme Clément était née Aline Charron, le 8 août 1917, à St-André-Avellin, du mariage de Louis Charron et de Marie Gollain. Elle laisse dans le deuil outre ses enfants mentionnés plus haut, 3 frères; Laurent et André Charron de Masson, Albert de Montréal, 4 soeurs; Mme Henri Labrosse de Montebello, Mme Irénée Labrosse, Mme Maurice Clément et Mlle Hélène Charron de Montréal.

Les dépouilles mortelles de M. et Mme Clément furent exposées aux salons funéraires Brunet, 115 Maclaren à Buckingham, d'où eut lieu le départ du cortège funèbre jeudi le 8 février à 2,10 p.m. pour le service funèbre en l'Eglise Notre-Dame des Neiges de Masson à 2,30 p.m. L'inhumation double eut lieu au cimetière paroissial.

Aux parents et amis de la famille Clément, si lourdement éprouvée, nous offrons nos plus sincères condoléances.



Voici l'auto de M. Aldège Clément de Masson, dans laquelle, lui et son épouse ont perdu tragiquement la vie dimanche soir dernier, dans un accident de la route impliquant trois voitures survenu sur la route 8 à Angers. On a dû avoir recours à un camion remorque pour dégager les corps de la voiture.

Photo John Gleason

E-D-I-T-O-R-I-A-L

L'AVORTEMENT

de Salomon à P.-E. Trudeau

par Vincent Harvey et Hélène Pelletier - Baillargeon
(SUITE)

PARTOUT LES MEMES ARGUMENTS

Dans tous les pays où l'on a discuté de l'avortement récemment, que ce soit en Angleterre, aux Etats-Unis, en France, ou au Canada, les arguments ne varient guère. Ceux qui favorisent un élargissement de la loi le font au nom du pluralisme de la société et de l'utilité sociale.

LE PLURALISME:

Beaucoup de gens dans la société actuelle, disent-ils, ne considèrent pas l'avortement comme un acte criminel. Le fœtus, du moins à sa période embryonnaire, ne serait pas un être humain, mais tout au plus une possibilité réelle de vie humaine. Dans une société pluraliste, la loi ne doit pas imposer telle conception de la vie foetale plutôt que telle autre, pas plus qu'elle impose telle religion plutôt que telle autre. En outre, la loi civile n'a pas la prétention de fournir une règle de moralité individuelle ni de se substituer à la conscience des gens. Elle ne doit s'intéresser qu'aux conséquences sociales du comportement des individus. Il en irait de l'avortement comme de la contraception, de la prostitution et de l'homosexualité.

En légalisant l'avortement, on n'oblige pas pour autant les catholiques et ceux pour qui le respect de la vie foetale est sacré, à commettre un acte qu'ils jugent immoral. On ne se prononce pas en réalité sur la moralité objective de l'avortement, pas plus que la légalisation de l'homosexualité et de la prostitution, moyennant certaines précautions du point de vue de leurs conséquences sociales, ne constitue une approbation morale de ces mêmes actes. On tolère un mal pour en éviter un autre plus grand.

Cette argumentation repose sur les deux raisons suivantes: a) il plane un doute certain sur la nature de la vie intra-utérine; les uns la disent déjà humaine, les autres, non; b) en conséquence, l'Etat ne doit privilégier aucune de ces deux opinions dans sa législation.

... MAIS UNE OPTION IMPLICITE

Pourtant, un Etat dont l'esprit adhère pleinement à la Charte des droits de l'Homme, qui réhabilite ses handicapés, éduque ses orphelins, traite ses déficients mentaux et supprime la peine de mort est un Etat qui, lorsqu'il subsiste le moindre doute en faveur de la vie ou de l'innocence d'un de ses membres, s'abstient d'intervenir contre lui. Toujours, en effet, un tel Etat exige des preuves irréfutables pour condamner un criminel, attend des certificats médicaux dûment authentifiés pour affirmer légalement le décès d'un citoyen. Or dans le cas si douteux de la vie intra-utérine, loin de s'abstenir, en l'attente de preuves convaincantes, l'Etat légifère comme si, de fait, l'embryon n'était pas un être humain, puisqu'il permet en certains cas de le supprimer.

L'argument du pluralisme, à notre avis, laisse ici rêveur. Aucun Etat civilisé ne pouvant aujourd'hui autoriser la suppression d'une vie que beaucoup estiment innocente ou encore pleinement humaine (v.g. le défaut de preuve dans une cause criminelle ou d'attestation médicale définitive dans le cas d'une mort qui pourrait n'être qu'apparente), il faut donc, implicitement du moins, que cet Etat, bien qu'il se défende de toute option, en ait déjà pris une, c'est-à-dire celle qui consiste à dénier la personnalité humaine au fœtus et à le considérer comme une "chose" dont on peut disposer au nom d'intérêts jugés supérieurs.

SAINT THOMAS A LA RESCOUSSE!

Pour justifier cette option, on ne manquera sûrement pas cette fois de privilégier la position de Thomas d'Aquin sur l'animation tardive du fœtus par l'âme humaine. On le citera même en latin dans des revues pour grand public (voir Sept Jours, 31 décembre 1967, p. 8). Cette position repose pourtant sur une conception philosophique d'une part, l'hylémorphisme, que très peu de philosophes modernes acceptent, et d'autre part sur une conception de l'âme humaine spirituelle et créée directement par Dieu que tous les citoyens du Canada ne partagent pas, loin de là.

Dans l'anthropologie philosophique actuelle, on envisage plutôt la vie humaine en terme de "projet". Quelles que soient les apparences, le fœtus n'est-il pas un "projet" humain à bien des égards plus valable que le "projet" humain avorté d'un monstre ou le "projet" humain terminé d'un vieillard au cerveau sclérosé?

Quoi qu'il en soit, si l'on veut que subsiste la possibilité de ne voir en société qui respecte ces mêmes droits de l'Homme, il est impossible qu'on puisse tenir compte des milliers de "subjectivités" dont est constitué ce qu'on évoque sous le nom de "pluralisme": le droit fondamental à la vie doit primer ces subjectivités.

LE DROIT A LA VIE PRIME TOUS LES AUTRES

Cette option pour la vie doit être large et englobante, dut-elle poser d'énormes problèmes individuels, car elle est la base de tous les autres droits de l'Homme. Si le droit à la vie d'un être faible et sans-voix (en l'occurrence le fœtus) est lié ne serait-ce qu'une fois dans un article de loi, aux arguments des plus forts (mère, père, médecins, législateurs), par quelques acrobaties légales, prétendons-nous nous soustraire, demain, aux arguments de ceux qui favoriseront la suppression des arriérés mentaux, des mongols, des hydrocéphales, des paralysés cérébraux? etc. Tous les génocides procédaient d'arguments subjectifs semblables: on est toujours "le déchet de

quelqu'un", "l'indésirable d'un autre."

Il y a des limites qu'un Etat ne peut permettre à ses membres de franchir, fût-ce au nom du pluralisme et du respect de la liberté individuelle, autrement on retourne, sous des apparences de civilisation, à la loi de la jungle. Le droit à la vie en est une et la plus intransigeante de toutes.

Il y a tout lieu de s'étonner qu'un des principaux arguments en faveur de l'abolition de la peine de mort ne soit plus considéré comme valable dans le cas de l'avortement. Si l'Etat veut, disait-on, que les citoyens aient le respect de la vie, il doit commencer par donner l'exemple en respectant la vie même des meurtriers... qui pourtant auraient, selon une longue tradition juridique, perdu leur droit à la vie. Il nous semble que l'Etat fasse exactement le contraire en légalisant l'avortement; il autorise l'interruption d'un projet de vie humaine qui, si on ne lui pose des obstacles, va atteindre son stade natal.

Mais on prétend justifier cette attitude contradictoire par l'utilité sociale.

L'UTILITE SOCIALE: ENRAYER L'AVORTEMENT CLANDESTIN?

En faveur du bill Trudeau on invoque en effet à coup de statistiques impressionnantes, le fléau social constitué par l'avortement clandestin. Disons incidemment que ces statistiques sont loin d'être péremptores; comment une activité clandestine exercée par des individus, jusqu'à nouvel ordre considérés comme des criminels aux yeux de la loi, peut-elle faire l'objet d'enquêtes exhaustives, franches et rigoureuses? Mais là n'est pas la question.

La véritable question serait celle-ci: l'avortement légal, scientifiquement contrôlé, est-il apte, à lui seul, à enrayer l'avortement clandestin artisanal, si traumatique physique et mentalement pour un nombre croissant de citoyennes? La réponse est double.

(A SUIVRE)

NOTRE PERE (QUEBECOIS)

Notre Père De Gaulle qui êtes en France, que votre nom soit méprisé que votre règne s'épuise, que votre volonté soit repoussée au Québec comme en France.

Imposez-nous aujourd'hui de nouveaux impôts, comme toujours. Pardonnez-nous nos dépenses comme nous pardonnons les vôtres 100 fois plus grandes.

Ne vous laissez pas succomber aux nombreuses dépenses, ainsi vous arriverez mieux dans vos finances.

Amen.

Daniel Chartrand.

JE VOUS SALUE JOHNSON

Je vous salue Johnson plein d'impôts, La finance est avec vous, Vous êtes pauvres entre tous les hommes, Et le contenu de vos entrailles est rempli de taxes. St-Daniel, prénom de Johnson exploitez-nous Pauvres nigauds, Maintenez et jusqu'à l'heure de notre mort,

Amen.

Daniel Chartrand.

Rencontre

oecuménique

à Buckingham

A l'occasion de la semaine de l'Unité Chrétienne, plus de deux cents fidèles et les pasteurs des paroisses catholiques-romaines, de l'église Unie et de l'Eglise anglicane de Buckingham prenaient part à une heure de prière en l'église St-Stephen.

Le programme de cette rencontre avait été soigneusement préparé conjointement par les pasteurs de nos différentes paroisses de notre ville. Pour eux ce fut l'occasion de rencontres fraternelles et enrichissantes.

Cette première rencontre interconfessionnelle a été goûtée de tous les assistants et nous a fait ressentir la nostalgie de l'Unité chrétienne tant désirée par le Christ et que notre fidélité à Dieu doit nous faire désirer, rechercher. Oubliant les fossés que les luttes séculaires, les préjugés, les manques de charité ont creusés entre les chrétiens, nous nous sentions unis par tant de liens: un seul Christ, un même Père, un même Esprit-Saint, un même destin éternel, un monde à sauver, une même charité à pratiquer.

La route vers l'unité sera-t-elle longue? Il est difficile de le prédire. Il est une chose certaine, Dieu la veut et son Eglise y travaille en chacun de nous. Elle sera d'autant plus facilitée que nous n'y mettrons pas d'obstacles, que nous serons disponibles à la grâce de Dieu.

Pendant le goûter fraternel, servi après la cérémonie un vœu unanime était exprimé par les participants: "nous souhaitons que d'autres rencontres du genre aient lieu prochainement."

Mise au point

A la demande de l'échevin, Jean-Louis Champagne nous apportons une précision sur le compte-rendu publié dans une édition précédente.

Quand M. Champagne a déclaré que son prédécesseur avait vidé sa filière le soir des élections, il ne faisait pas allusion à son prédécesseur au siège d'échevin, mais plutôt à son prédécesseur au département de l'électricité.

C'est dans ce sens que nous avons relaté les propos de M. Champagne.

Bulletin "BUCKINGHAM"

"CONSACRE TA VIE A LA VERITE"

HEBDOMADAIRE DU COMTE DE PAPINEAU PUBLIE ET IMPRIME A BUCKINGHAM

JOURNAL DEVOUE AUX INTERETS DE :

MASSON, BUCKINGHAM, THURSO, ANGERS, PERKINS, NOTRE-DAME DE LA SALETTE, GLEN ALMOND, VAL-DES-BOIS, NOTRE-DAME DU LAUS ET POLTIMORE.

Rédacteur :

M. ROMEO CHARTRAND

ABONNEMENT

Canada : 1 an \$3.00

Hors du Canada: 1 an \$4.00

Le numéro 10¢

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2ième classe de la présente publication.

Les affaires municipales

Lundi soir dernier avait lieu une assemblée régulière du conseil de ville de Buckingham à laquelle tout le monde était présent, y compris le maire Roger Daoust qui présidait l'assemblée.

Une lettre du ministère des Affaires Municipales du Québec, informe le conseil que la ville de Buckingham peut affecter un montant maximum de 5% de son budget total pour les loisirs et autres dons.

La Commission Municipale, du Québec a informé le conseil que le règlement 287 pour un emprunt de \$105,000, avait été approuvé.

Une lettre du Ministre de la Justice du Québec déclare que le ministère en question étudie la demande de la ville pour qu'un juge de Hull vienne siéger à Buckingham, en attendant que la Cour Municipale soit formée.

L'échevin Thibeault a proposé que toutes les demandes de dons soient tabléées jusqu'à ce que le budget soit préparé.

L'échevin Lemieux a proposé que la ville fasse un don de \$100, au club Pee-Wee, à l'occasion de leur participation au tournoi du Québec.

A la suite d'une demande des Dynamiques pour une rencontre avec le conseil, le maire a été autorisé à fixer un rendez-vous avec le comité des Dynamiques.

Les Dames Auxiliaires de l'hôpital St-Michel veulent que les Infirmières de l'Ordre de Victoria (V.O.N.) établissent un service à Buckingham. L'échevin Thibeault ayant rencontré une infirmière de cette ordre, a proposé que le conseil invite cette association à rencontrer le conseil.

L'échevin Mongeon a proposé pour sa part que le conseil rencontre les pharmaciens locaux afin de tenter d'en venir à une entente pour que la population puisse avoir une pharmacie ouverte le dimanche. Selon M. Mongeon, en plus d'avoir beaucoup de difficultés à rejoindre un médecin le dimanche, on ne peut avoir de remèdes.

Une demande de Mme William Plouffe pour louer un terrain pour exposer des autos neuves et usagées, fut tabléé jusqu'à ce que le conseil aie pris connaissance du plan directeur.

L'échevin Thibeault a proposé que le greffier écrive à la firme Larouche pour savoir si le travail est complété et dans l'affirmative, que Me Charron soit autorisé à étudier ce plan.

Au sujet de la réclamation de Mme Gisèle Lemieux, à la demande de l'échevin Mongeon le conseiller juridique de la ville a déclaré qu'il n'a pas changé d'idée. Selon Me Charron, le règlement 64 adopté en 1941, oblige tous les propriétaires à faire installer une valve à clapet dans leur sous-sol. Or, Mme Lemieux n'a pas une telle valve dans son sous-sol.

L'échevin Cameron a proposé que le comité industriel soit autorisé à assister à une assemblée de la conférence canadienne du Développement Régional à Ottawa les 4, 5, et 6 mars.

A la suite d'un avis légal de Me Charron, il appert que la ville selon les termes de son contrat avec Lucien Gauthier Construction, n'a aucun

responsabilité dans la réclamation de M. Gauthier. Le conseil a tout de même tabléé la question pour une étude plus complète de cette réclamation.

L'échevin Cameron a proposé que la ville avise par lettre tous les propriétaires dont l'évaluation a été augmentée récemment. Il fut secondé par l'échevin Mongeon. Certains échevins ont trouvé que cette décision serait coûteuse à cause du travail qu'elle requiert.

La firme d'ingénieurs-conseils L.P. Sanscartier offre ses services à la ville. L'échevin Lemieux a proposé que cette demande soit mise en filière.

Le conseil a voté un montant de \$50, pour une compétition annuelle de tir qui aura lieu le 12 mars prochain au collège.

L'échevin Champagne a révéilé qu'un vol avait été commis au département de l'électricité à la cour de la ville. Du fil de cuivre pour un montant de \$335, est disparu. La police mène une enquête présentement.

L'échevin Champagne a proposé que la ville écrive à la compagnie Maclaren pour lui demander ce qu'elle penserait de l'idée de changer la puissance de notre ligne électrique de 6400 K.B.A. à 13200?

L'échevin Lemieux a proposé que la ville vote un montant de \$100, pour une réception qui aura lieu prochainement à l'endroit d'un groupe de policiers de Montréal qui viendront disputer une joute de hockey hors-concours à Buckingham.

Le conseil a pris connaissance des nouvelles soumissions pour l'achat d'un camion incendie. La compagnie King Seagrave a soumis un prix de \$33960, et la compagnie Thibeault, \$32300. Les soumissions seront étudiées en comité.

L'échevin Lemieux a proposé que M. E.R. Chagnon de la compagnie Vidéotron soit requis de venir rencontrer le conseil au sujet de son contrat. Selon M. Lemieux certains contribuables n'ont pas encore le télécanal et, selon lui ce n'est pas normal.

Au sujet de l'achat de 50 lumières de rues, l'échevin Champagne répondant à une question de votre rédacteur a répondu que la ville économiserait un montant d'environ \$1539,00 sur le prix des lumières, comparativement au prix payé en octobre 1967, pour la même sorte de lumières. Cette révélation a semblé en surprendre plusieurs dans la salle.

Certains échevins n'ont pas semblé approuver la façon employée par l'acheteur. Le maire Daoust a lu une mise au point de M. Croisetière à cet effet. Finalement il fut proposé par l'échevin Lemieux que l'ouverture des soumissions se fasse à la table du conseil dans l'avenir.

Au sujet de la sableuse qui a été endommagée la semaine dernière, alors qu'elle avait été louée à la municipalité de Buckingham-Ouest, l'échevin Gauthier et le maire Roger Daoust ont déclaré qu'ils avaient agi de bonne foi en autorisant cette location, du fait que la vie de plusieurs enfants était en danger.

On sait que le camion transportant la sableuse a perdu une roue puis a capoté dans un fossé sur le chemin du Lac Donaldson.

M. A. Goulet réélu à la présidence de l'A.F.Q.

M. Alphonse Goulet, président de la compagnie Alphonse Goulet Limitée, de Charny, a été réélu président de l'Association forestière québécoise. M. Robert Raynauld, éditeur propriétaire de la revue "La Ferme", de Montréal, a été réélu président du conseil d'administration. Les membres du conseil exécutif ont tous été réélus. M. Jules-A. Breton, ingénieur forestier, demeure vice-président exécutif et directeur général.

Huit nouveaux directeurs ont été élus, ce sont: M. Roland Casault, président, Fédération québécoise de la faune, de Québec; M. Jean-Louis Colbert, président, Corporation des ingénieurs forestiers de la province de Québec, de la Tuque; M. Charles de Jocas, premier vice-président division du Québec, Banque de Montréal, de Québec; M. A.S. Fleming, vice-président des opérations forestières, Dmtar Newsprint Limited, de Montréal; M. Paul Gadoury, directeur des relations publiques, Bell Canada, de Québec; M. Fernand Jolicoeur, directeur général de l'enseignement permanent, ministère de l'Éducation, de Québec; M. W.K. Macleod, président, Lynn-Macleod Engineering Supplies Limited, de Thetford; M. Victor Morin, directeur du service forestier, l'Union catholique des cultivateurs, de Montréal.

Ces élections eurent lieu dans le cadre de la 29e assemblée générale annuelle de l'Association forestière québécoise mercredi le 17 janvier, au Château Frontenac, Québec.

PENSEZ-Y DONC !

Au début de chaque mois, Le Bulletin de Buckingham fait parvenir aux lecteurs dont l'abonnement vient d'être renouvelé pendant le mois, un avis leur rappelant de bien vouloir payer leur renouvellement.

Au début de janvier 1968 nous avons envoyé des avis et cette semaine nous en avons adressé à ceux qui viennent d'être renouvelés en février.

Chers lecteurs, nous vous invitons à vous acquitter de ce paiement dès que vous rece-

vez votre avis. Ce faisant vous éviterez des déceptions causées par la cancellation et en même temps, vous faciliterez notre tâche.

Nous vous rappelons que les abonnés qui n'ont pas payé leur renouvellement à la fin de chaque mois, l'abonnement est annulé au début du mois suivant.

On dit souvent que les bons comptes font les bons amis, alors "Pensez-y donc..."

PAROISSE ST-GREGOIRE-DE-NAZIANZE

Buckingham, P. Q.

Offices de la semaine

LUNDI 12

6,45 Parents défunts, par M. Jos Carrière
7,15 feu M. et Mme John Moran, par Rose Moran
4,00 feu M. et Mme Jos. Gauvreau, par leurs filles

MARDI 13

6,45 feu Delphis Laviolette, par la Légion Canadienne de Buckingham
7,15 feu Aimé Lalonde, par Mme Yvon Lahaie
7,45 feu M. et Mme Antoine Gauthier, par M. et Mme Jos. Gauthier
4,00 feu Roland Robitaille, par Mme Roméo Gauthier

MERCREDI 14

6,45 feu William Fillion, par les compagnons de travail retraités
7,15 feu Mme Jos. Croisetière, par M. et Mme Moïse Daoust
7,45 feu Mme Eva Groulx, par Mme Gilberte Gauthier
4,00 feu Mme Alice Lanthier, par Mmes Alice, Rollande et Georgette Boisvenu

JEUDI 15

6,45 feu Roméo Lorrain, par M. et Mme Rodrigue Lorrain
7,15 feu Mme Philémon Gauvreau, par la succession
7,45 feu Jos. Cameron, par M. J.D. Mongeon
4,00 feu Eva Latour, par la succession

VENDREDI 16

6,45 feu Ovila Allaire, par les compagnons de travail E.R.C.Q.
7,15 feu Alphonse Daoust, par son épouse et ses enfants
7,45 feu Thomas Gauthier, par Mme Ralph Forcier et Mme Eldon Tesk
4,00-feu M. l'abbé Josaphat Hamelin, par M. et Mme Téobald Lalonde

SAMEDI 17

7,00 feu Emmanuel Legault, par ses quatre nièces
7,30 feu Emilien Chénier, par la famille Ambroise Chénier
4,00 feu Mme Charles Lemaire, par M. et Mme Emélard Gravelle

A ETE FAIT ENFANT DE DIEU ET DE L'EGLISE: HAMELIN Joseph, Marc, Luc, né le 14 janvier, enfant de Jean-Marc Hamelin et de Adélaïde Brière. Par. Gilles Hamelin, Mar. Diane Hamelin.

Mardi, 13 fév., à 8 hres., assemblée du Mouvement des Femmes Chrétiennes. Conférence: Dialogue "parents-adolescents" par M. l'abbé N. Carpentier. Un café sera servi.

Cet horaire de messes est une gracieuseté de votre agent local



ROBERT LAROCHE BUCKINGHAM

986-5536

Cartes professionnelles

986-2524

Me ROGER MUNN

NOTAIRE

130 MACLAREN

BUCKINGHAM, QUE.

APPAREILS AUDITIFS

ZENITH

Léo Trudel

Buckingham

D. DALE MCCOOEY D.C.

Chiropractor - Chiropraticien

413 VICTORIA THURSO

Tel: 985-2462

HEURES DE BUREAU

Mardi 2 hres. à 8 hres. P.M.

Jeudi 2 hres. à 8 hres. P.M.



Hopital St-Michel Buckingham

Les heures de visite

La nouvelle politique de l'Hopital St-Michel de Buckingham concernant les visiteurs est la suivante :

Enfants: Le père ou la mère de l'enfant hospitalisé peut le visiter tous les jours entre 15.00 heures(3.00) et 18.00 heures(6.00)

Adultes: Deux personnes seulement sont admises dans la chambre des malades entre 19.00 heures(7.00) et 20 heures(8.00)

Dimanche: Entre 14 heures(2.00) et 15 heures(3.00) et 19 heures(7.00) et 20 heures(8.00)

Les adolescents et plus sont admis.

Le jour d'opération d'un proche parent, on permet la visite du père, de la mère ou du conjoint. Dans les cas graves, l'Hopital permet l'entrée des parents visiteurs.

Le Festival du Théâtre, un succès

Quand on doit refuser des billets pour une soirée de théâtre, c'est la meilleure preuve que ce fut un succès. Et bien, c'est ce qui s'est produit en fin de semaine dernière, au festival du théâtre, au Buckingham Theatre Workshop. L'idée de ce festival est venue d'un jeune membre du Buckingham Theatre Workshop, Robert Bastien, j'ai convenu que c'était exactement ce que tout groupe dramatique devait promouvoir, si c'était financièrement réalisable. Comme j'avais de l'expérience dans le théâtre pour adultes, j'ai approché toutes les écoles. L'école Our Lady of Victory était la seule qui pouvait compter sur un professeur pour l'aider. St-Michel avait M. Denis Boucher, j'ai rencontré personnellement M. Boucher et il a consenti à diriger pour cette école. Le Buckingham High School avait un de ses étudiants, il était un de mes étudiants au théâtre et je l'ai admiré parce qu'il devait à la fois diriger et acter.

Il en résulte que ce fut un merveilleux festival du théâtre, et si quelqu'un parmi vous n'a pu y assister, je m'excuse. Notre salle était trop petite ; mais ce problème sera réglé lors du festival de 1969.

Nous étions fortunés d'avoir M. Jacques Zouvi comme adjudicateur. Je dois dire que personnellement j'éprouve un sentiment de grande satisfaction de cette soirée. Je voudrais remercier tous ceux qui sont responsables de ce succès, spécialement les membres dévoués du Workshop. Cependant, une critique que je dois faire est celle-ci: Je fus extrêmement désappointé de voir que les professeurs du Buckingham High School brillèrent par leur absence samedi, tandis que les autres écoles avaient leurs professeurs et leurs directeurs, dans l'assistance. Les directeurs et les acteurs de ces écoles ont reçu plein support et encouragement, mais l'équipe du B.H.S. fut réduite à portée seule la bonne réputation de leur école, à l'exception d'un léger montant d'argent donné par le conseil étudiant.

Pour conclure, moi-même, et tous les membres du Workshop avons été heureux de travailler avec les étudiants de ces écoles, et nous espérons que ces derniers ont appris quelque chose de ce festival.

N.B. - Toutes les personnes qui ont acheté des billets et qui n'ont pu entrer, leur argent leur sera remis si elles le

désirent, en communiquant avec moi-même à 986-5686.

Ivan Spate,
Président,
Buckingham Theatre Workshop.

Le Mouvement des Femmes Chrétiennes

Mardi le 13 février à 8 hres., aura lieu au sous-sol de la sacristie de l'Eglise St-Grégoire, l'assemblée mensuelle du mouvement des femmes chrétiennes.

A cette occasion il y aura une conférence donnée par M. l'abbé Normand Carpentier, Le sujet: Le dialogue parents-adolescents.

Un goûter sera servi à la fin de la soirée. Bienvenue à toutes les dames de Buckingham.

Message de condoléances

à la famille Clément

Lundi soir dernier, avant l'ouverture de l'assemblée régulière du conseil de ville de Buckingham, une minute de silence a été observée par respect, pour le décès de l'ex-maire de Masson, M. Aldège Clément, et son épouse. De plus, il fut proposé par l'échevin Cameron et unanimement résolu qu'un message de condoléances soit envoyé à la famille.

Décès

M. EMILIE CHENIER.

Samedi le 2 février, dans un hôpital local, est décédé M. Emilien Chénier, célibataire, à l'âge de 67 ans. Vétéran de la guerre 1914-18, M. Chénier était membre de la Légion Canadienne. Il fut, durant plusieurs années, cuisinier dans les camps de bûcherons de la compagnie Maclaren. Il laisse dans le deuil, deux frères, Ambroise Sr. et Joseph P. De Buckingham. Une soeur: Rvde soeur Eveline Larivière, s.g.c. de Rouyn. La dépouille mortelle fut exposée aux salons-funéraires Honoré Cadieux, 322 rue Principale à Buckingham, où eut lieu le départ du cortège funèbre lundi le 5 février à 9,45 a.m. pour le service en l'Eglise St-Grégoire à 10 hres. M. l'abbé René Soucy a chanté le service. L'inhumation eut lieu au cimetière paroissial. Les porteurs étaient Messieurs Cecil Ivall, Tony Daoust, Herbert McFaul, Ernie Davies, Carl Wert et Lucien Parent.

SOEUR MARIE-EULALIE, s.g.c.

Mercredi le 31 janvier 1968, est décédée à la Maison-Mère des Soeurs Grises de la Croix, 9 rue Bruyère à Ottawa, Soeur Marie-Eulalie, s.g.c., née Marie-Anne Labelle, à l'âge de 90 ans et neuf mois, dont 59 ans de vie religieuse. Native de St-Sauveur des Monts, elle était la fille de feu Célestin Labelle, et de feu Rose-de-Lima Girouard. Elle enseigna dans les écoles d'Ottawa et fut Supérieure à Chelmsford, Kapuskasing, à l'hôpital de Sudbury, Aylmer, Buckingham et à St-Vincent de Ottawa. Elle laisse dans le deuil, une soeur, Mme Davis Pattyn de Régina, ainsi que plusieurs neveux et nièces, dont Soeur Marie-Lucien, s.g.c., soeur Louise Chauvin, s.g.c. et Mme Aurèle Labelle de Buckingham. Les funérailles ont eu lieu samedi le 3 février, en la chapelle de la Maison-Mère à Ottawa, à 7 hres a.m. L'inhumation eut lieu au cimetière Notre-Dame d'Ottawa.

LA SEMAINE NATIONALE

DE L'ELECTRICITE DU 11 AU 17 FÉVRIER

Lorsqu'en 1882 Thomas Edison ouvrit un certain commutateur dans son laboratoire de la rue Pearl, à New York, il mit en marche la première centrale électrique du monde.

Quelques centaines de témoins ébahis virent alors scintiller des ampoules électriques pour la première fois. Depuis, l'électricité a conquis tous les domaines et s'est mise au service de la société moderne.

En fait, l'âge moderne débuta au moment où l'électricité sortit du laboratoire pour pénétrer dans les maisons, les usines et les bureaux du monde entier. C'est pourquoi, tous les ans, à l'occasion de l'anniversaire de ce grand inventeur qu'est Edison, le Canada et les Etats-Unis soulignent l'événement par la Semaine Nationale de l'Electricité, laquelle a lieu cette année du 11 au 17 février. Toute la publicité et les célébrations dont cette semaine fait l'objet tendent essentiellement à rappeler au public du rôle de l'électricité dans le monde d'aujourd'hui.

On doit admettre que l'électricité a véritablement transformé notre mode de vie

Cette source d'énergie éclaire et chauffe nos demeures, cuit et conserve nos aliments, réchauffe notre eau. Grâce à elle, on peut, en quelques minutes, se raser, se faire sécher

les cheveux, laver ses vêtements et nettoyer la maison. On en a besoin pour écouter la radio et regarder la télévision. En un mot, il nous suffit d'appuyer sur un bouton pour obtenir de l'électricité pour les services, dont nous avons besoin.

Le consommateur moyen possède de neuf à trente appareils électriques, et celui qui veut réellement avoir la vie facile, peut faire appel aux services de quelque 175 appareils. En outre, de nouveaux "serveurs électriques" s'ajoutent chaque année à cette liste déjà importante.

La Semaine Nationale de l'Electricité nous invite à réfléchir quelques instants sur la place qu'occupe dans nos vies cette source d'énergie dont nous disposons en abondance, pour un prix particulièrement modique en Amérique du Nord. "L'électricité, c'est toute la différence".

"Il y a la Fête des Mères, pourquoi pas la Fête des Malades?"

Vous connaissez tous la Fête des Mères, la Fête des Pères, mais saviez-vous qu'il existe une Fête des Malades? Eh oui! Depuis 15 ans, sous les auspices de l'association de la Croix de Lorraine, on fête chaque année les malades. C'est le 11 février qu'a lieu la Fête des Malades.

M. Roland Gagné, commerçant bien connu de Montréal et président de plusieurs associations, est président provincial de cette Fête des Malades pour la troisième année consécutive. — J'aimerais, dit-il, que cette Fête des Malades ait sa place dans le calendrier comme la Fête des Mères ou la Fête des Pères, que chaque année on pense d'une façon particulière à ceux qui souffrent."

Des âmes charitables

La Fête des Malades se déroulera dans une vingtaine d'hôpitaux montréalais et dans environ 80 hôpitaux de la province. Plusieurs associations apporteront leur concours: les Chevaliers de Colomb, la Société Saint-Vincent-de-Paul, la Chambre de Commerce de Montréal, les Dames auxiliaires, la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, le Club des Optimistes de Longueuil, la Société des Artisans, le Cercle des amis des malades et des bénévoles, des âmes charitables et anonymes qui veulent bien apporter un peu de joie au coeur des malades.

Pour sa part, M. Roland Gagné s'occupera, avec l'aide de



ROLAND GAGNE

... on ne pense pas assez à ceux qui souffrent

la Société Saint-Vincent-de-Paul, de l'hôpital Saint-Charles-Borromée, là où il y a le plus de déshérités. Pour marquer la Fête des Malades, il y aura un spectacle et une distribution de cadeaux. Le but de cette fête n'est-il pas de semer un peu de joie chez les malades? D'ailleurs, plusieurs artistes apporteront leur concours bénévole.

"Mon grand rêve, dit M. Roland Gagné, ce n'est pas seulement de penser une fois par an aux malades, mais que chaque malade ait un parrain ou une marraine qui vienne le voir souvent." C. P. M.

PAROISSE ST-LUC

BUCKINGHAM, P. Q.

OFFICES DE LA SEMAINE

DIMANCHE 11

10,00 pour Dame Delphis Bourassa - 10e anniv., ses enfants

MARDI 13

7,00 pour William Fillion, collecte service

MERCREDI 14

7,00 pour parents défunts, par Dame Arthur Cardinal

JEUDI 15

7,00 basse-messe

VENDREDI 16

7,00 pour William Fillion, par la collecte au service

SAMEDI 17

7,00 parents défunts, par Rosaire et Doria Latour

DIMANCHE 18

10,00 pour Robert Mercier, par famille Marcel Mercier

RAPPORT FINANCIER: aujourd'hui, un de vos marguilliers vous présentera le rapport financier de votre fabrique pour l'année 1967. Vous avez prouvé, par votre générosité et votre dévouement au cours de l'année, votre volonté d'avoir au plus tôt votre lieu pour la célébration du culte et pour les activités de la communauté paroissiale. Vos marguilliers et votre curé tiennent à vous féliciter et à vous remercier pour votre magnifique collaboration. Nous avons été heureux d'être à votre service et nous avons fait notre possible pour bien administrer vos avoirs.

COURS DE CATECHÈSE POUR ADULTES: il y aura rencontre de catéchèse pour les adultes ce soir à 8 hres en l'Académie St-Laurent. Veuillez prendre note qu'à l'avenir ces rencontres auront lieu chaque dimanche soir.

CLINIQUE POUR BEBES: jeudi après-midi, de 1h.30 à 3h.00, en l'école Mgr. Charbonneau.

LE MOT DE VOTRE PASTEUR: Nous n'avons pas à inventer la religion, Dieu s'en est chargé en envoyant son Fils sur la terre révéler aux hommes son amour, le plan merveilleux du salut et le chemin que les hommes doivent suivre pour aller à Lui. Cette révélation, nous la trouvons un peu mystérieuse et voilée dans l'Ancien Testament, claire et précise dans les enseignements de Jésus contenus dans les Evangiles et les écrits des apôtres. Ce dépôt de la foi, personne ne peut le changer, ni l'Eglise, ni aucun de nous. On ne rejoint pas Dieu au gré de nos fantaisies, mais selon les voies qu'Il nous a révélées. Celui-là sera sauvé qui fera la volonté du Père.

Et cependant, il reste beaucoup à inventer. Dans un monde changeant, des problèmes nouveaux surgissent auxquels il faut trouver des solutions. Le défi posé à l'Eglise d'aujourd'hui donc à chacun de nous, ce n'est pas de réinventer l'Evangile, mais de présenter le Christ au monde moderne, de répondre aux attentes et aux besoins des chrétiens d'aujourd'hui. Cela ne se fera pas par des critiques, le manque de respect des personnes, mais en aimant profondément Dieu et le monde. Ce sera donc la confrontation du dialogue et de l'amour, de la charité.

Cet boraire de messes est une gracieuseté de

VOTRE VENDEUR AUTORISÉ

GENERAL ELECTRIC

AMEUBLEMENT

Jacques Lefebvre FURNITURE

Tél.: 986-3200

986-3481

SYSTEME A L'HUILE BEACH - POELE BELANGER

BUCKINGHAM

986-3834



HONORE CADIEUX

SALONS FUNERAIRES
AMBULANCE

322 PRINCIPALE
BUCKINGHAM, QUE.

LORENZO CADIEUX
GERANT - MANAGER

Prise de bec à l'assemblée du conseil municipal de Angers

L'assemblée mensuelle du conseil municipal d'Angers, qui a eu lieu lundi le 5 fév., courant, a été marquée par des prises de bec assez serrées.

Premièrement, l'assemblée qui était prévue pour 8 heures a été retardée jusqu'à 8 heures 30, vu le retard de certains membres du conseil.

Les conseillers présents furent MM. Jean-Guy Cloutier, Hervé Plouffe, Gérard Gratton pro-maire qui a dû présider l'assemblée vu l'absence du maire M. Jules Brazeau, les autres conseillers étaient MM. Jean-Guy Clément et Jean Larzon, Secrétaire M. Domina Leroux, Conseiller absent, M. Marcel Lafrance.

Le premier problème discuté fut, celui du sablage dans les rues de la circonscription du village d'Angers.

M. Hervé Chartrand en charge du sablage pour cette circonscription, en conséquence d'un incident survenu samedi dernier, a demandé à messieurs les conseillers et à monsieur le pro-maire, si l'autorisation pour sabler devrait lui être donnée par l'inspecteur municipal M. Roger Demers ou, par n'importe quel conseiller. Alors M. Clément auteur de l'incident survenu samedi dernier, s'est quelque peu mis en colère rouspétant qu'il voulait qu'un conseiller donne l'autorisation du sablage lorsque M. l'inspecteur serait absent. Les conseillers ont repoussé la proposition de M. Clément et ont proposé à leur tour que M. Demers durant son absence autorise M. Chartrand de sabler, s'il juge qu'il doit ou ne doit pas le faire. Après une longue obstination de la part du conseiller Clément, la proposition des conseillers fut accordée et encore une fois M. Clément a perdu ses épaulettes.

La deuxième discussion, mais longue cependant, fut celle du contrat de M. Hervé Chartrand pour la cueillette hebdomadaire des déchets domestiques dans la même circonscription.

M. Clément, toujours à la parole et demande à M. Leroux secrétaire, de bien vouloir lui fournir le contrat de M. Chartrand; croyant ne pas l'avoir avec lui, M. Leroux a dit bien poliment à M. Clément,

qu'il ne l'avait pas avec lui mais que s'il désirait le voir, il n'avait qu'à passer à son bureau. Alors M. Clément ne voulant rien comprendre comme d'habitude et choqué de voir que M. Leroux n'avait pas apporté avec lui le dit contrat, a dit à M. Leroux que ce n'est pas son affaire d'aller au bureau, qu'il devait l'apporter à l'assemblée. Donc, M. Leroux a répondu à M. Clément de la même façon que ce dernier lui avait fait en lui disant qu'il n'était pas obligé de traîner une malle pleine de papiers sur son dos à chaque assemblée qu'il assistait. Puis M. Leroux s'est souvenu avoir placé le contrat dans sa serviette, il l'a donc présenté à M. Clément qui avait une attitude plutôt "Ti-Jo connaissant", pour qu'il le lise. Alors un incident amusant est survenu. Vu sa grande nervosité M. Clément venant pour mettre ses verres, il accrocha sa belle pipe qui faillit tomber sur la table alors l'assistance éclata de rires tandis que M. Clément ne trouvait pas ça drôle du tout.

Voici maintenant que survient la question qui vint à porter les plus grands éclats de

la soirée. La question fut posée par M. Léo Mineault propriétaire de la manufacture de portes et châssis à Angers. Ou est-ce: "Depuis quand, la municipalité d'Angers (qui a du mal avec ses finances) devient compagnie de finances?" Parce que le conseil à l'occasion d'une assemblée spéciale, a accepté que les propriétaires de l'hôtel Royal d'Angers qui ont \$1319,15, d'arriéré dans leurs taxes municipales, paient \$150, comptant et une somme minimum mensuelle de \$35,00. Alors M. Mineault a trouvé injuste envers ses confrères contribuables et lui-même qu'une chose semblable leur soit faite. Parce qu'eux n'ont habituellement que 20 jrs pour payer leurs taxes et voilà que l'Hôtel Royal aurait un aussi long délai pour payer les leurs.

Alors, M. Clément (un familier de la maison) a donné comme réponse que l'affaire était passée au conseil et qu'on s'en parlait plus. M. Mineault ne voulait pas qu'une telle chose reste ainsi et a déclaré que s'était réellement trop injuste envers la population, tandis que le conseiller Clément entêté, persistait à di-

re que l'affaire était passée et qu'on n'y revenait plus. De la stupidité et la contrariété dans l'attitude de M. Clément, M. Mineault lui a dit comme ça: "Je vous dis que ce n'est pas un don que de vous avoir là, à la table du conseil M. Clément; ce dernier en colère, demanda à M. Mineault d'avoir l'obligeance de rétracter ses paroles, car il disait avoir été insulté. Alors M. Mineault refusa carrément et répondit à deux reprises ce qu'il lui avait déjà dit. Par conséquent, M. Clément, fou de rage, devint comme un enfant déclaré qui essaie de s'attaquer par mensonges sur le passé de la personne qui l'a fait. Il attaqua donc M. Mineault, noble citoyen, par des faussetés, en l'accusant d'avoir travaillé pour ses propres intérêts lorsqu'il était lui-même conseiller. M. Mineault en colère (avec raison) s'est approché de M. Clément en insistant pour qu'il lui apporte des preuves de ce qu'il venait de dire; ne pouvant le faire, M. Clément apeuré changea immédiatement le sujet de discussion, M. Mineault avant de reprendre son

siège a déclaré aux autres conseillers que s'ils avaient jamais vu un conseiller avec les yeux noirs hors de la table du conseil qu'ils finiraient par en voir un.

L'assemblée continua sans autres incidents GRAVE avec de nombreuses discussions sans conclusion comme d'habitude. Le tout fut clos à 11 heures 10 minutes.

Attention contribuables de la circonscription du village d'Angers, venez voir ce qui se passera à votre conseil avant qu'il ne soit trop tard.

Daniel Chartrand, correspondant

UNITE SANITAIRE PAPINEAU

SEMAINE SE TERMINANT LE
VENDREDI 16 FEVRIER 1968.

Mardi 13 février 1968, Papineauville de 2 à 3 heures p. m.
Mercredi 14 février 1968, Masson 1.30 à 3 heures p. m.
Jeudi 15 février 1968, Buckingham 1.30 à 3 heures p. m. Mgr. Charbonneau.

ANGERS



M. l'abbé Cyprien Bélanger, curé de la paroisse de l'Ange Gardien d'Angers, fête ses 25 ans de vie sacerdotale en fin de semaine.

A cette occasion, ses paroissiens ont préparé une fête paroissiale.

Dimanche le 11 février, il y aura messe à 5 heures suivie d'un grand banquet à la salle de l'école.

Le Bulletin de Buckingham publiera un reportage à cet effet dans l'édition de la semaine prochaine.

SEMAINE NATIONALE DE L'ÉLECTRICITÉ

11 - 17 FÉVRIER 1968



L'ÉLECTRICITÉ, C'EST TOUTE LA DIFFÉRENCE

Pour vraiment apprécier les services qu'offre l'électricité, vous devez vous assurer que votre maison possède une canalisation électrique suffisante. Pourquoi ne pas profiter de la Semaine Nationale de l'électricité pour faire examiner la canalisation électrique de votre maison par un maître électricien. Il vous dira combien peu il en coûte pour vivre en toute sécurité.



Hydro-Québec
Région Laurentides



CINQ GENERATIONS - Si on parle souvent de pilules, de l'avortement et autres procédés anticonceptionnels, il demeure que les belles générations d'autrefois ça se voient encore. Nous voyons ici les cinq générations de la famille de Mme Stanislas Larouche. De gauche à droite, Mme Stanislas Larouche de Porcupine, Ont., 89 ans; Mme Moïse Lamoureux de Buckingham, 69 ans; Mme Maurice Morin de Hull, 43 ans; Mme Floriano Urbisci de Pointe-Gatineau, 23 ans, et son bébé Carlo, un an. Félicitations à cette belle descendance.

Masson

BAPTEME

BEDARD - M. et Mme Edgar d Bédard née Fleur-Ange Laberge sont heureux d'annoncer à leurs parents et amis la naissance d'une fille baptisée: Marie, Sylvie, Marjolaine, Perrain et marraine: M. et Mme Yves Simard, M. et Mme Bédard ont eu 22 enfants, dont 16 sont vivants.

EX-RESIDENT DU FER A CHEVAL L'ETE, DECEDE.

M. Oscar Proulx, de Gatineau, ex-résident du fer à cheval l'été est décédé à Gatineau, il y a quelques semaines. M. Proulx venait à son camp d'été au fer à cheval pour se reposer après son travail et les longues fins de semaine. Pendant plusieurs années, il a suivi à Masson, les activités de la ligue de balle-molle Commerciale de Masson. Plusieurs fois au cours d'une joute, il savait faire rigoler les amateurs présents. Ce que les amateurs n'oublieront pas, c'est la fameuse joute de balle-molle, entre les résidents du fer à cheval et une équipe de la Commerciale. Au cours des premières manches, l'on jouait sérieusement. Soudain, alors que le Masson était au bâton, on vit notre ami Oscar avec un violon au champ centre, tentant d'endormir le frappeur. Au cours de la joute, il y eut une vive discussion avec l'officiel sur un jeu et, pour prouver qu'il avait raison, il alla au banc, pris le livre de téléphone de la ville de Montréal et tout en désignant une page, il lui lut un règlement fictif et, ce au grand amusement des quelques 400 amateurs présents. Il fit jouer une femme n'étant pas satisfait de son joueur préféré. Joua des sérénades à des joueurs adverses occupant les buts en plus de plusieurs autres trucs. En ce dimanche, que les amateurs n'oublieront pas, notre ami Oscar a va démontré combien il faisait bien s'amuser tout en disputant une joute amicale de balle-molle. Un jour, je me souviens, il me raconta son premier circuit qu'il avait frappé. "J'avais frappé la balle très loin et fait le tour des buts très content de mon exploit; je refis mon exploit,

en courant les buts, et lorsqu'on arrivait au marbre, j'entendis une voix de maître dire "Fausse balle". Je venais de manquer mon circuit. Je ne sais, si cela est vrai, mais les amateurs présents ont ri du fait. Il m'a raconté qu'il aurait aimé avoir deux autres filles pour pouvoir former une équipe de balle-molle de filles. Il me dit j'en ai 7 à la maison. Oui, mes amis, Oscar Proulx était vraiment un sportif, un ami de tous en plus d'un vrai blagueur qui faisait dire "La vie vaut vraiment la peine d'être vécue". Adieu Oscar. Que ton âme repose en paix. Yvan Patry.

ERREUR ET CORRECTION

Dans notre dernière édition, une erreur s'est glissée dans la photo de la page 16. On aurait dû lire que M. Henri Bourassa, au centre, gérant de l'aréna présente des "Trophées Tour du Chapeau" de la brasserie Dow à Jean St-Pierre à gauche et Réjean Beauchamp des Infirmiers de St-Michel pour avoir réussi l'exploit. Beauchamp a compté 5 buts et St-Pierre 3 buts le lundi 30 octobre. Félicitations.

Le club de hockey Moustique de Buckingham est commandité par la Légion C a n a d i e n n e section locale Branche 54 de Buckingham et non par les Lions de Buckingham. Connaissant très bien le magnifique travail de ces deux organisations une correction se devait d'être faite.

SEMAINE NATIONALE DE L'ÉLECTRICITÉ

La Semaine Nationale de l'Électricité a lieu cette année du 11 au 17 février. Dimanche prochain, Son Honneur le maire Roger Daoust de Buckingham, proclamera officiellement l'ouverture de cette semaine. A cette occasion un vin d'honneur sera servi à l'hôtel de ville à 3 hres, auquel seront invitées plusieurs personnalités de Buckingham.

Tragedie a Thurso

Au moment d'aller sous presse mercredi midi, on apprenait qu'un camion avait plongé dans la rivière Outaouais à Thurso.

On a pu obtenir très peu de renseignements, mais il semble que trois personnes auraient péri dans cette tragédie.

On sait qu'à Thurso, sur la rivière, on a érigé un pont de glace sur lequel les automobiles peuvent traverser la rivière, cependant cette traverse était interdite aux camions.

Nous aurons plus de détails la semaine prochaine.

SEMAINE NATIONALE DE L'ÉLECTRICITÉ.

11 AU 17 FÉVRIER / 1968



Sur le Bill C-186

LA FTQ DEMANDE UN DEBAT TELEVISÉ MARCHAND-LABERGE!

La Fédération des travailleurs du Québec annonce qu'elle a fait à Radio-Canada une demande officielle en vue de l'organisation d'un débat télévisé sur le Bill C-186, entre son président, M. Louis Laberge et le ministre de l'Immigration et de la main-d'oeuvre, M. Jean Marchand. Dans un télégramme signé par son secrétaire général, M. Gérard Rancourt, la FTQ réclame un affrontement, au réseau français semblable à celui qui opposait hier (mardi) M. Marchand à M. William Dodge, vice-président du Congrès du travail du Canada, à l'émission "Public Eye" du réseau anglais.

Etant donné le grand intérêt que ce projet de loi suscite au Québec, M. Rancourt suggère qu'on y consacre une pleine heure d'antenne, plutôt qu'une demi-heure, mais qu'on s'en tienne à la même formule, soit celle de l'animateur unique et des deux porte-paroles des thèses antagonistes.

Le secrétaire de la FTQ soutient qu'il s'agit là d'une question d'intérêt public qui passionne actuellement des centaines de milliers de travailleurs et que le débat télévisé constitue une excellente formule d'éducation populaire permettant d'exposer simultanément un large secteur de la population à deux thèses en présence.

L'HOMME ET L'IMPOT

Q. — J'ai travaillé en deux endroits différents au cours de 1967 et il m'a fallu contribuer deux fois au fonds de pension du Canada. Je peux exiger un remboursement pour ce que j'ai moi-même payé en trop, mais comment réclamer le trop-perçu des contributions faites en mon nom par mes deux employeurs?

R. — Vous ne pouvez réclamer le trop-perçu d'un employeur. Tout montant payé en surplus par les employeurs pour n'importe quel employé va grossir le fonds de pension du Canada sans que cette somme soit créditée à quiconque.

X X X

Q. — Ma fille a eu 17 ans en février 1967. Elle a poursuivi ses études jusqu'à la fin du trimestre. Elle s'est mariée le 3 juillet de la même année. Que peut réclamer son mari comme déductions? Ai-je droit, moi-même, à certaines réclamations pour une période quelconque de l'année?

R. — Vous avez droit à une exemption de \$550 pour votre fille pour 1967 pourvu que celle-ci n'ait pas eu des revenus de plus de \$950 durant l'année.

Votre gendre peut se prévaloir du statut de personne mariée si le revenu de votre fille, du 3 juillet au 31 décembre, n'a pas dépassé \$250. Si les gains de celle-ci ont été supérieurs à \$250 mais inférieurs à \$1.250, la différence réduira d'autant l'exemption de personne mariée à laquelle a droit son mari.

Si les revenus de son épouse, au cours de cette période, dépassent \$1.250, son mari ne peut réclamer sa femme comme dépendante et celle-ci devra présenter une déclaration d'impôt.

X X X

Q. — Je suis célibataire et mon neveu de 15 ans, dont les parents sont divorcés, vit avec moi. Il va à l'école et dépend entièrement de moi pour sa subsistance. A quelle exemption ai-je droit? Je me marie l'an prochain, que pourrais-je alors réclamer?

R. — Actuellement vous avez droit au statut de personne mariée. Au cours de l'année de votre mariage seulement vous pourrez réclamer \$2.000 comme personne mariée, ou toute exemption correspondante à laquelle vous avez droit plus \$550 pour votre neveu. Ceci est à la condition que la mère du garçon ne reçoive aucune pension alimentaire ou allocation pour séparation de corps pour l'entretien de son fils. Au cours des années suivantes, vous ne pourrez vous prévaloir du statut de personne mariée du fait que l'enfant vit chez vous.

X X X

Q. — Quels sont les règlements régissant les frais médicaux en ce qui a trait à l'impôt? Puis-je réduire les frais médicaux de médecins américains?

R. — Vous pouvez déduire les frais médicaux qui sont supérieurs à trois pour cent de votre revenu taxable. Ils doivent, cependant, avoir été acquittés durant toute période de douze mois s'étant terminée en 1967 ou avoir été facturés durant cette période et payés plus tard pour votre compte en vertu d'un programme d'assurance ou d'hospitalisation à cotisations. Il existe des clauses spéciales concernant les contribuables décédés, les aveugles, les malades confinés au lit ou à la chaise roulante. Vous devez inclure tous les recus médicaux avec votre déclaration d'impôt.

Vous ne pouvez réclamer les frais que vous n'êtes pas tenu d'acquitter ou dont vous avez le droit d'être remboursé parce que vous participez à un régime provincial d'assurance-hospitalisation.

Toutefois, vous pouvez réclamer les paiements faits pour votre compte par tous genres de régimes d'assurance ou d'hospitalisation à cotisations. Les primes ne sont pas déductibles. Vous pouvez déduire les frais médicaux de médecins américains. Vous pouvez réclamer les frais médicaux suivants: hôpitaux ou médecins, dentistes ou infirmières autorisées. L'expression médecin comprend les chiropraticiens, praticiens, naturopathes, optométristes, ostéopathes, pédicures ou thérapeutes autorisés. Les dépenses suivantes sont aussi déductibles: remèdes prescrits par un médecin, le transport par ambulance, les prothèses.

Les A.P.M. appuient le regroupement

La Fédération des Associations Parents-Maîtres du Québec appuie fermement l'opération-regroupement des commissions scolaires entreprises, par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec. "En effet, de déclarer le président de la FCSCQ, M. Maurice Lavallée, la Fédération des APM a adopté à l'unanimité, lors de son dernier congrès provincial, un vœu en ce sens."

Dans la lettre qu'il a adressée à la FCSCQ à la suite de ce congrès, le Conseil d'administration de la Fédération des APM souhaite que la FCSCQ et "les responsables du regroupement dans tous les secteurs scolaires accélèrent cette opération-regroupement" afin que des services améliorés soient offerts dans un avenir prochain.

Le Conseil d'administration ajoute qu'une copie de ce vœu a été envoyée au Ministère de l'éducation et à M. Georges Daigneault, directeur du Service des parents.

M. Lavallée se déclare très heureux de cet appui non équivoque et de cet encouragement à intensifier une action jugée indispensable par les deux organismes. "La Fédération des Associations Parents-Maîtres a su discerner et se prononcer en faveur des mesures qui servent les meilleurs intérêts de l'éducation au Québec. Je la remercie et je l'assure que notre Fédération a la ferme intention de répondre, dans les plus brefs délais, à ses vœux. J'espère que la prise de position d'un groupe aussi important va faire taire ceux qui croient que nous n'avons pas l'appui de la population dans notre action."

Qualité et Service
EST
NOTRE DEVISE

ED'S SALE & SERVICE

Location - Vente et réparations
de machines à coudre neuves ou usagées

Ed. Bisson, prop.
264 Principale Nord



986-5858
Buckingham

Notre-Dame de la Salette

M. GERALD BRAZEAU SUCCEDE A M. HECTOR LAUZON...

Récemment avait lieu à Notre-Dame de La Salette, l'élection des membres du comité local de l'Union Nationale. Etaient présents à cette assemblée, Me Roland Théorêt, député du comté de Papineau, MM. Elzéar Lajoie, Josephat David, Joseph Raby, Thomas Dubois, Marius Malette, Léopold Bouladier, Amable Martineau, Maurice Dubois, Bernard Brazeau, Robert Matte, Henri-Paul Malette, Noël Boucher, Alphonzo Othmer, Noël Boucher, Réjean Quevillon, Richard Larocque, Fernando Morin, Aimé Brazeau et Jean Charles Mageau et Diomède Bisson.

M. Hector Lauzon qui était président de ce comité depuis plusieurs années, a remis récemment sa démission. Voici les nouveaux officiers élus: M. Gerald Brazeau, président, M. Marius Malette, vice-président, M. Albert Lajoie, 2e vice-président, M. Diomède Bisson, secrétaire, MM. Robert Matte, Léopold Bouladier, Joseph Raby, Josephat David, Jean Charles Mageau, Amable Martineau, Réjean Quevillon et Fernando Morin, directeurs.

Il fut proposé à l'unanimité, un vote de remerciement à l'endroit de M. Hector Lauzon, pour son travail durant les années qu'il a été président. M. Théorêt a clôturé l'assemblée en adressant la parole aux personnes présentes.

Mise au point du président des Etats généraux au sujet de la feuille intitulée 'Pleins pouvoirs'

Plusieurs journaux du Québec ont annoncé que les Etats Généraux "publieraient un journal de stimulation idéologique: ... Pleins pouvoirs". Ils notent que cette publication a fait l'objet d'une décision de la Commission générale à sa séance du 7 janvier. Cette feuille, selon ses auteurs, "veillera de plus à l'actualité" et commentera "tout ce qui se passera au Québec en fonction des vœux des délégués des Etats généraux". La presse fait enfin savoir que "le directeur général de ce journal d'idées est M. André Dagenais, de Montréal, journaliste, écrivain, professeur et membre de la Commission générale" et que l'administration générale et l'abonnement seront sous la responsabilité de M. Gérard Claveau, à Chicoutimi.

A titre de président des Etats Généraux, il m'échoit de faire les mises au points suivantes:

- 1- Les Cahiers des Etats généraux du Canada français constituent l'unique journal officiel des Etats généraux.
- 2- La Commission générale n'a jamais autorisé la publication officielle ni officieuse de "Pleins pouvoirs", dont elle ignore même l'existence.
- 3- M. Gérard Claveau n'a jamais été autorisé à administrer quelque entreprise ou publication que ce soit au nom des Etats généraux.
- 4- M. André Dagenais n'a jamais été mandaté pour parler au nom de la Commission générale ni pour publier "Pleins pouvoirs" au nom des Etats généraux.
- 5- Conformément à la résolution votée le 7 janvier, le président est le seul mandataire de la Commission générale pour commenter l'actualité au nom des Etats généraux.
- 6- Les Etats généraux constituent une vaste consultation démocratique sur l'avenir constitutionnel. Ils doivent demeurer le point de ralliement des citoyens canadiens-français. Mes collègues et moi-même nous continuerons cette oeuvre essentielle pour mieux connaître la volonté populaire. Au cours des prochains mois, nous poursuivrons en profondeur la consultation des divers éléments sociaux de toutes les régions du Québec et de l'extérieur.
- 7- Il n'est pas question de contester le droit des délégués aux Etats généraux, y compris ceux qui siègent à la Commission générale, d'exposer leurs opinions personnelles par les moyens de leur choix, à titre privé. Chacun demeure, sur ce plan entièrement libre. En ce cas, cependant, ils n'ont pas le droit de prétendre parler au nom des Etats-généraux ni de laisser entendre à la presse à la population, que leurs déclarations sont autorisées ou endossées par cet organisme.

JACQUES-YVAN MORIN, Président.

Le mariage du prêtre

Le seul mariage que le prêtre peut contracter c'est celui de se marier avec LA PAROLE DE DIEU. Comme deux époux, ils doivent être de deux dans une même chair. Et ce n'est pas là une affirmation fantaisiste; qu'on veuille bien le croire: Tout ce qui touche Dieu de près ne peut faire autrement que dépasser la raison humaine. Le prêtre touche certainement Dieu de très près. Il est son porte-parole ici-bas comme Son Fils l'a été durant sa vie terrestre.

C'est pourquoi le prêtre doit être une pensée plutôt qu'un homme. Cette pensée doit se nourrir quotidiennement de la Parole de Dieu contenue dans les Saintes-Ecritures, surtout dans le Nouveau Testament. C'est ainsi que les prêtres pourront faire retentir la vérité religieuse aux oreilles du monde, comme Sa Sainteté Paul VI, le réclame fréquemment depuis le début de son pontificat.

Tous ont grandement besoin d'entendre cette vérité de la bouche des prêtres. Voilà ce que devrait faire tout prêtre, conscient de sa mission sacerdotale.

Tout ce que le Christ a dit ne sera jamais dépassé: "Nul ne peut servir deux maîtres" (Mt. VI, 24). Ce n'est certainement pas en assumant les responsabilités inhérentes à la vie conjugale, dans un mariage chrétien qu'un prêtre pourra s'acquitter de sa mission terrestre devant Dieu et les hommes. Que les prêtres partisans du relâchement du célibat sacerdotal cessent de flirter avec les attractions de la sexualité. Qu'ils fréquentent plutôt la parole de Dieu. Ils retrouveront alors leur âme sacerdotale, si toutefois ils ont compris par le passé ce qu'est en réalité le sacerdoce catholique romain.

Henri Alain.

VAL-DES-BOIS

UN OCTOGENAIRE TROUVE MORT.

M. Barny Plow dont le véritable nom était Bronislaus Plocieniczak, d'origine polonaise, a été trouvé mort dans son lit samedi soir par M. le curé H. Larocque et M. Gilles Bricault. M. Gilles Bricault s'étant rendu à la demeure de l'octogenaire dans la matinée et ayant trouvé la porte verrouillée, n'avait pas voulu déranger le vieillard de 80 ans qu'il savait malade de la grippe depuis une couple de jours; il crut, que celui-ci se reposait. Vers 6 heures il y retourna de nouveau et ne voyant ni lumière ni fumée il décida d'entrer afin de savoir ce qui se passait. Redoutant le pire il alla chercher M. le Curé pour l'accompagner et le jeune René Vincent les accompagna aussi. A près avoir pénétré à l'intérieur ils montèrent à l'étage où trouvèrent l'homme mort dans son lit. La mort remontait déjà à plusieurs heures.

M. Plocieniczak est né en Pologne en décembre 1887, il demeurerait à Val-des-Bois depuis environ 35 ans. Il vivait seul, et on ne lui connaissait aucun parent, si ce n'est un neveu venu de Pologne pour le visiter il y a 2 ans et qui ne demeura pas longtemps au Canada. Il allait de temps à autre à Montréal visiter des amis et aussi voir son médecin. Il était connu de tous pour sa grande piété car il ne manquait jamais la messe, aussi bien la semaine que le dimanche.

Il fut exposé aux salons funéraires Brunet, 115 MacLaren à Buckingham. Les funérailles ont eu lieu mardi matin à 9.30 a.m., en l'Eglise Notre-Dame de la Garde à Val-des-Bois. Il fut selon ses dernières volontés, inhumé à Val-des-Bois.

RESULTATS DU DERNIER BINGO.

Voici les noms des gagnants des prix de dimanche soir au bingo

10 parties de \$2.00:
Mme Yvon Prescott,
Mme Ovide Prévost
Mme Florimond Sarrazin
Mme Fernando Simard
Mme Valmor Blanchard
Mme Raoul Morin
M. Pierre David
M. Florient Prescott
M. Bertrand Peck

Les Foyers Notre-Dame

LA CONFESSION EST-ELLE NECESSAIRE?

A la dernière réunion des Foyers-Notre-Dame, les couples ont pris part à un panel sur la confession.

Au cours des échanges qui ont eu lieu, tous les couples ont conclu à la nécessité de la confession. La confession est une occasion de perfectionnement personnel et le moyen par excellence de nous diriger vers la sainteté.

Il est vrai que certains changements dans la méthode et le cérémonial devront avoir lieu pour satisfaire au besoin de tous et chacun.

La confession est quelque chose de positif donc un acte d'amour, qui nous aide à atteindre notre plénitude.

Après ces discussions fort enrichissantes pour tous, c'est dans un atmosphère de gaieté que les couples dégustèrent les agapes.

M. Philippe Larocque

5 parties de \$5.00:
M. Bruno Blanchard
M. Fernand Prescott
Mme Florimond Sarrazin
Mme Raoul Morin
Mlle Dorothy Clément
Mlle Ginette Sarrazin

Gros lot de \$25.00:
M. Conrad St-Louis.
Partie gratuite:
Mme Fernando Simard.
Un billet de \$10.00 raflé, a été gagné par M. Philippe Larocque.

Sincères remerciements à tous, de la part du cercle Fermières, qui avait organisé cette soirée.

CE SERA BIEN TOT LE CARNIVAL.

L'association des Loisirs organise son carnaval annuel pour les 16, 17, 18 février prochain. Les divertissements seront nombreux et variés, nous verrons

entre autres des joutes de bal-le-molle, de ballon-balai, des concours de scie mécanique, de sciote, pour dames, courses de ski-doo, souque à la corde, bal masqué et beaucoup d'autres. Les cinq duchesses sont Mlles: Sylvie Simard, Denise Blondin, Nicole Prescott, Denise Sarrazin et Sylvia Morin.

Venez au Carnaval, c'est à ne pas manquer.

ASSEMBLEE DE LA LIGUE BALLON-BALAI.

A la dernière assemblée de la Ligue Ballon-balai de la Vallée de la Lièvre, il a été décidé d'organiser un souper et une veillée à l'Hôtel Pointe des Pins le 28 avril prochain, en l'honneur des 6 équipes de joueurs. Le souper sera servi par le restaurant Manon.

BALLON-BALAI.

Dans une joute disputée à Val-des-Bois, dimanche dernier, Val-des-Bois a défait Portimore 3-0. Les buts ont été comptés par MM. Aurèle Prescott, Normand Prescott et Pierre David.

Technicien stagiaire d'instruments de vol



L'aviateur Gilbert Gagné, fils de M. et Mme Gagné, du 214, rue Church, à Buckingham (Québec), suit un cours de technicien d'instruments de vol d'une durée de 15 semaines à la base des Forces canadiennes de Borden (Ontario). Le cours se donne au centre d'instruction militaire le plus considérable au pays où s'enseignent plus de 200 métiers et professions; il y étudie la théorie relative aux instruments de base en navigation et aux instruments de contrôle automatique du vol. En outre, il apprend comment réparer, entretenir et calibrer les instruments de vol et l'équipement gyroscopique employés dans les avions supersoniques militaires et commerciaux d'aujourd'hui. (Source: Photo des Forces Canadiennes).

IMPOT-REGIE DES RENTES

L. LAROSE

CONSEILLER DU CULTIVATEUR

SI VOS PROBLEMES D'IMPOT OU REGIE DES RENTES VOUS CAUSENT DES ENNUIS

N'ATTENDEZ-PLUS

UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIERE AVFC SERVICE RAPIDE ET GARANTI VOUS EST ASSURE EN LES CONFIANC A VOTRE CONSEILLER REGIONAL

PLUS DE DIX ANNEES AU SERVICE DES CULTIVATEURS DANS VOTRE REGION. RAPPORTS CONFIDENTIELS COMPLETES DANS VOTRE DEMEURE.

RENSEIGNEZ-VOUS EN TOUTE CONFIANCE:
L. LAROSE TEL.: 777-3006
53 DEMONTIGNY, HULL.

C'EST CURLING DES FRÈRES CHEVALIERS

ARRIVE **SAM. 10** SOIRÉE DU BON VIEUX TEMPS SALLE STE-FAMILLE - 8 HRES

RIONS - PARTICIPONS **DIM. 11** COURONNEMENT DE LA REINE SALLE MARIA GORETTI A 8 HRES
CURLING 'OPEN HOUSE' 16-17-18 FEV.

NOTRE VILLE VOUS INVITE **LUN. 12** SOIRÉE DES ANNONCEURS SALLE DES CHEVALIERS DE COL (MB)

PRENDRE PART A CETTE **MAR. 13** LES GOLDEN GLOVES - 8 combats intéressants ECOLE STE-FAMILLE
BOWLING "OPEN HOUSE"

VIE DE JOIE, DE GAÏETÉ, **MER. 14** SOIRÉE DES ORGANISATEURS AU CURLING

AUSI À PARTICIPER AUX **JEUDI 15** SLEIGH-RIDE DEPART DU PALAIS DE GLACE

LOISIRS ET DIVERTISSEMENTS NOMBREUX ET **VEND. 16** SPECTACLE SPÉCIAL "TEX & PAUL BERVAL" SALLE MARIA GORETTI - SPECTACLE A 8 HRES et 10.30 HRES ENTREE: \$2.00
UNE CHANCE UNIQUE DE VOIR CES DEUX GRANDES VEDETTES

DE TOUTES SORTES. **SAM. 17** Courses de ski-doo - Souque à la corde - Concours de chain saw

FRATERNISONS AVEC NOS DUCHESSES ET NOTRE **SAM. 17** BAL DE LA REINE ECOLE MARIA GORETTI A 8 HRES P.M. UNE SOIREE A NE PAS MANQUER.

REINE. **SAM. 17** Danse pour les Jeunes "LES BEAUX GESTES"
Ecole Ste-Famille (Transport gratuit de Buckingham et Papineauville)

ATTRACTION SPECIALE, VOUS ETES **DIM. 18** MESSE A 11 hres SOYONS NOMBREUX - TUQUES et C&INTURONS

TOUS INVITES, **DIM. 18** GRANDE PARADE CHARS ALLEGORIQUES DEPART DE L'HOTEL DE VILLE A 1.00 HRE

ENSEMBLES NOUS **DIM. 18** MASCARADE POUR ENFANTS

REGARDERONS **DIM. 18** COURSES POUR ENFANTS

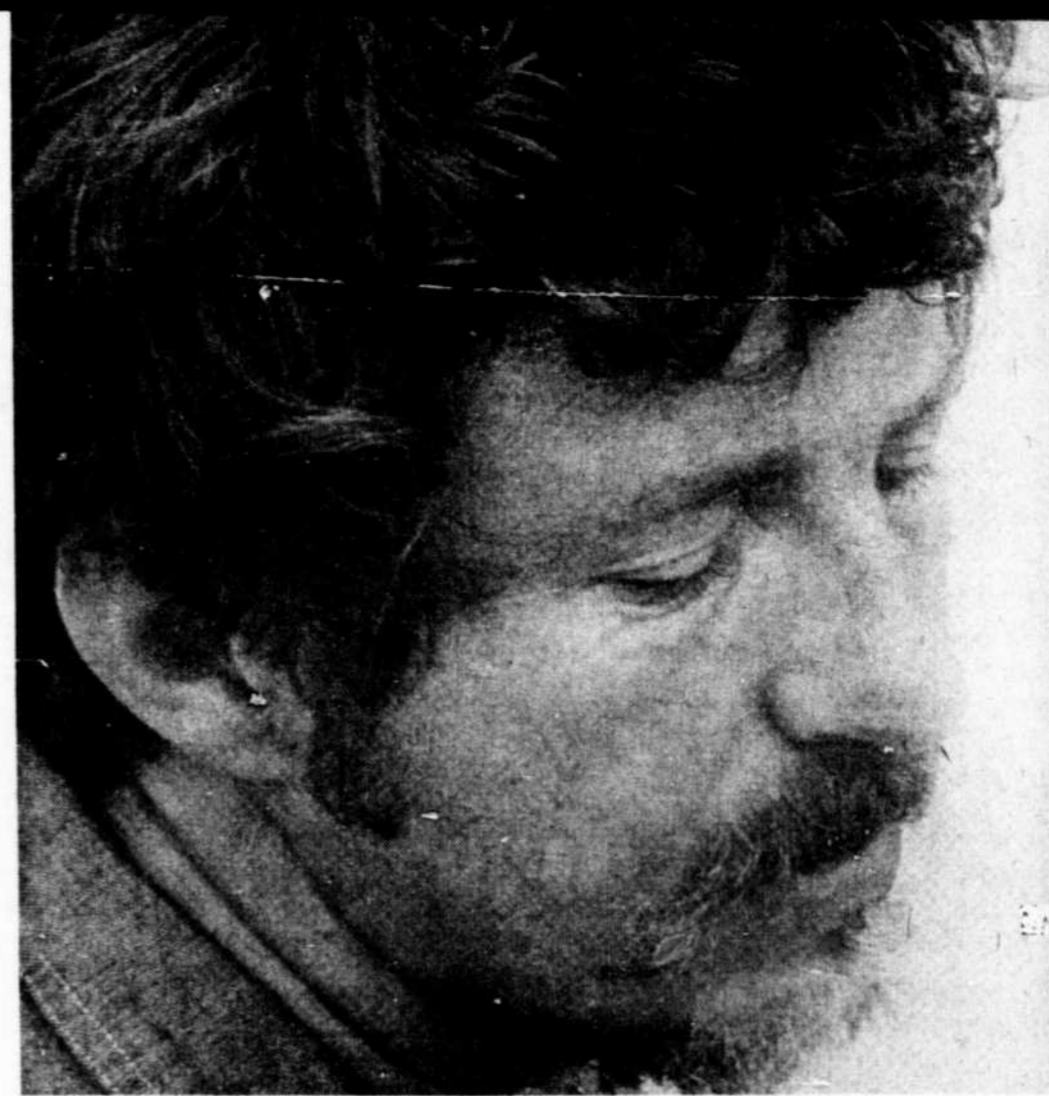
NOTRE REUSSITE, CA DÉPEND DE VOUS, C'EST POURQUOI L'ONT VOUS **DIM. 18** BANQUET — REMISE DES TROPHÉES SALLE MARIA GORETTI A 8 HRES P.M.

INVITENT TOUS À

THURSO DU 10 AU 18 FÉVRIER

EN GROUPE NOUS AURONS DU PLAISIR

Venez nombreux



TEX

SERA A THURSO
LE 16 FEVRIER 1968

**BILLETS
EN VENTE**

BILLETS POUR SPECTACLES DE
VENDREDI LE 16 FEVRIER-
VENTE AUX ENDROITS SUIVANTS :

Buckingham :
Royaume du Tissue, rue Principale

Masson : Banque Provinciale

Thurso : Banque Provinciale
Commerce
Caisse Populaire
Pharmacie Thurso (Pilon)
Imperial 5c-10c-1.00

Papineauville: Banque Provinciale

St-André-Avellin: Banque Provinciale



PAUL BERVAL

SERA A THURSO
LE 16 FEVRIER 1968

Une hausse de taxe est inévitable

Le rapport financier pour l'année 1967 n'est pas encore publié, le budget non plus, mais déjà des signes avant-coureurs laissent prévoir une hausse inévitable des taxes municipales à Buckingham.

Lundi soir dernier il a été révélé qu'un emprunt temporaire de \$60,000, contracté par l'ancien conseil en 1967, était remboursable à la banque, et pendant le présent conseil n'ayant pas l'argent en mains présentement, a demandé une extension de temps pour le remboursement de cet emprunt.

Par ailleurs, le conseil a actuellement reçu l'approbation de la Commission Municipale de Québec pour un autre emprunt temporaire de \$100,000, pour un an.

Il est donc évident que la situation financière de la ville n'est pas rose. De plus, il faut prévoir que le conseil dans la préparation de son budget pour

1968, devra prévoir un autre montant assez considérable pour le service de la dette, de ce fait une hausse de taxe est quasi inévitable. On se demande plutôt dans le moment, quelle sera l'ampleur de la prochaine hausse de taxe. Présentement le taux de la taxe foncière est de \$10,50 le mille dollars d'évaluation.

Avec une nouvelle évaluation scientifique sur le point d'être déposée, ajoutée aux obligations que la ville devra faire face, les contribuables doivent s'attendre à payer de nouvelles taxes en 1968.

Les membres du présent conseil, même s'ils ne sont pas responsables des dettes de leurs prédécesseurs, ils n'ont pas le choix, ils devront faire face à leurs responsabilités.

Dès que le rapport financier sera connu et le budget préparé, le taux de la taxe foncière sera déterminé.

L'ARDA, ou loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, est un programme fédéral-provincial destiné à aider les populations rurales, en leur procurant les moyens d'améliorer leurs sources de revenu et les occasions d'emploi, et de là, d'améliorer leur bien-être en général.

Il ne s'agit pas d'un programme de charité visant à sauver les ruraux de la misère, mais, d'un moyen de les aider à s'établir solidement, à subvenir à leurs propres besoins et aussi à hausser leur niveau de vie pour atteindre un certain degré d'aisance.

Le programme ARDA a considérablement évolué depuis son institution. Alors qu'au début, il se limitait à des projets à caractère strictement agricole, il couvre maintenant tout un éventail de possibilités pour les régions rurales. A preuve, les huit secteurs principaux déterminés lors du second accord fédéral-provincial de 1965:

- Le régime ARDA permet de effectuer des inventaires, études et enquêtes pour aider à élaborer des programmes dans un milieu donné.

- Il prévoit non seulement le fusionnement et l'amélioration des fermes, mais aussi leur adaptation à des usages plus productifs, comme des parcs récréatifs par exemple.

- Il peut aider les ruraux à se trouver de bons emplois ou des occasions de revenu.

- Il peut contribuer à l'établissement et à la formation professionnelle du personnel requis pour l'application du programme ARDA dans une région donnée.

- Il peut aider à l'aménagement d'installations communautaires en vue d'accroître les sources de revenus et les occasions d'emploi. On aidera, par exemple, à l'établissement de régions consacrées à la récréation, aux parcs et à la faune, de même qu'à l'établissement de centres de production ou d'exploitation communautaire.

- Il peut aider à entreprendre des programmes d'aménagement d'ensemble ou à lancer

Qu'est-ce que l'ARDA?

des initiatives variées dans certaines régions où les possibilités d'aménagement sont entravées par le faible revenu de la presque totalité des gens et par de graves difficultés de redressement économique.

- Il prévoit la création de services d'information pour coordonner l'activité en ce domaine entre les gouvernements, les organismes non gouvernementaux et le public.

- Il peut contribuer à des travaux de conservation des sols, et des eaux; ces travaux pourront s'étendre à l'ensemble d'un bassin hydrographique ou à l'approvisionnement en eau d'une localité rurale ou d'une exploitation agricole.

Deux genres principaux d'accord sont possibles en vertu du programme ARDA. Le premier vise à la réalisation d'objectifs particuliers tels que la recherche, l'utilisation des terres, la réadaptation, la formation du personnel, la conservation du sol. Le second vise à la mise en oeuvre de vastes programmes d'ensemble de développement rural dans des régions particulièrement défavorisées.

Le plan ARDA étant un programme fédéral-provincial, tout projet, même ceux qui sont traités à la recherche qui sont à la charge exclusive du fédéral, doit être soumis d'abord à l'Administration ARDA du Québec. Cette dernière en confie l'étude à son Comité permanent d'aménagement des ressources (C.P.A.R.), un comité interministériel composé de huit fonctionnaires désignés par le Conseil d'orientation économique, et par les ministères intéressés dans l'aménagement des ressources. Le rôle du Comité est de conseiller le ministre devenu responsable de l'application de la Loi ARDA en ce qui touche le choix des projets à réaliser et la priorité de leur accord.

Dans la catégorie des projets d'ensemble, trois projets ont déjà été approuvés au pays, soit un pour le développement du Nord-Est du Nouveau-Brunswick (dépense de quelque \$100 millions, dont \$62 millions venant du fédéral), un pour le développement de la région de Matabia, également au Nouveau-Brunswick (mise de fonds de \$20 millions) et un troisième pour le développement de la région d'Interlake, au Manitoba (dépense de \$85 millions), dont \$50 millions du fédéral. Un autre projet d'envergure, impliquant des déboursés de l'ordre de \$250 millions, est prévu pour l'Est du Québec, c'est-à-dire la région de Gaspé, du Bas-St-Laurent, et des Îles de la Madeleine.

Texte du Bulletin CEROQ.

Hull dans Ottawa

Une enquête menée auprès des citoyens des villes de Sept-Îles, Chicoutimi, Matane, Québec, Sherbrooke et Montréal a déterminé que les Québécois ne connaissent pas la ville de Hull. Il y a environ un an, MM. Guy Rocher et Gilles Morin, alors journalistes au poste CKCH, parcouraient ces villes et interrogeaient environ 100 personnes sur ce qu'elles connaissaient de la ville de Hull. Cette enquête a révélé que très peu de gens pouvaient situer la Métropole de l'Ouest du Québec et donner quelques statistiques sur elle. Voici les questions qui ont été posées aux Québécois:

- Q. — Avez-vous déjà entendu parler de la ville de Hull? En général, la réponse a été négative.
- Q. — Où est située cette ville? Plus de 90 p. 100 ont prétendu qu'elle se trouvait en Ontario.
- Q. — Sur quelles industries repose son économie? On pense, surtout que les Hullais gagnent leur pain en travaillant dans des usines "d'allumettes et de papier de toilette".
- Q. — Quelle langue parle-t-on à cet endroit? Surtout l'anglais, très peu de français.
- Q. — Si vous aviez l'intention d'effectuer un voyage au cours de vos vacances, iriez-vous à Hull? Pres de 99 p. 100 ont répondu "non".

C'était il y a un an... Il serait bon de déterminer maintenant si le remue-ménage de l'année 1967 dans la région, a porté fruit et si maintenant les Québécois peuvent situer Hull dans la Belle province. Pourtant, notre région a des attraits touristiques remarquables pouvant attirer nombre de visiteurs. Il est malheureux que l'on considère encore la ville de Hull comme la "Reine des allumettes" tel que les bacheliers en 5e année l'ont appris, il y a une trentaine d'années. Il faudrait sans doute porter plus d'attention au mémoire que soumettait à la ville de Hull, M. Jean-Claude Legaré, et qui avait pour objet la création d'un bureau permanent du tourisme.

NOUVEAU TIMBRE



Le ministre des Postes, l'honorable Jean-Pierre Côté, a annoncé aujourd'hui que les Postes canadiennes allaient émettre le 3 mars 1968 un timbre de 5¢ sur la météorologie, qui célébrerait le bicentenaire des premières lectures constantes d'instruments de météorologie faites en un point fixe au Canada.

De format horizontal, le nouveau timbre mesure 40 mm sur 24 mm. Il a été imprimé en lithographie en quatre couleurs: jaune, bleu pâle, indigo et ocre. À gauche, on distingue une partie d'une station météorologique d'une carte météorologique récente dessinée par la Direction de météorologie du ministère des Transports du Canada. Le fond de la carte est jaune; en haut figure le mot "Canada"; dans le coin inférieur gauche, on peut voir le chiffre 5 et le mot "Météorologie". Les lettres à gauche sont indigo sur fond bleu pâle. Le panneau droit sur le timbre représente plusieurs instruments surmontés par le mot "Météorologie"; dans le coin inférieur droit figurent les dates "1768-1968". Les lettres sur le panneau de droite sont blanches sur fond indigo. L'antenne de radar et l'anémomètre sont de teintes indigo et ocre, et sont surimprimés sur un ballon-sonde reproduit en grande partie en blanc.

Le dessin choisi a été exécuté par la British American Bank Note Company Limited, d'Ottawa, dont on a retenu les services pour imprimer toute l'émission de 24 millions de timbres.

Les premières lectures d'instruments de météorologie ont été effectuées au fort Prince of Wales, à Churchill, par William Wales et Joseph Dymond, le 10 septembre 1768; ils devaient continuer de le faire jusqu'au 27 août 1769. Auparavant, des soldats, des explorateurs et d'autres pionniers avaient fait des observations, mais la plupart sans l'aide d'instruments, et en voyage, et non d'un point fixe. Dymond et Wales avaient été envoyés à la Baie d'Hudson par la Société royale d'astronomie pour observer le passage de Vénus devant le disque solaire. Wales, l'un des plus grands astronomes et mathématiciens de son temps, devait plus tard accompagner le capitaine Cook dans son périple autour du monde. Le poste de tréfilage qu'était le fort Prince of Wales, anciennement le fort Churchill, fut détruit par le feu en 1689, alors qu'il était encore en construction. Il fut reconstruit en 1717. Le gouvernement canadien a classé l'emplacement des forts comme site historique national.

Le temps influence notre vie plus que tout autre élément de nature, et les pionniers de la météorologie ont été à l'origine des services modernes fournis par la Direction de la météorologie du ministère des Transports. De nombreuses vies et des biens innombrables ont été épargnés grâce aux bulletins spéciaux qui vont de l'annonce des gelées pour les agriculteurs, aux alertes lors des ouragans. L'aviation, l'industrie, les services publics, les services d'expédition, l'agriculture et la sylviculture comptent sur les prévisions fournies par les météorologistes.

Le Service de plis Premier jour pour le timbre de la météorologie sera confié au maître de poste d'Ottawa 2 (Ontario).



Un dinosaure, animal préhistorique dont l'espèce a depuis longtemps disparue. Cette sculpture est l'oeuvre de M. et Mme Marcel Boies de Chénéville. Photo Paul.



N'est-ce pas qu'elle est magnifique cette belle truite achetée. Cela donnerait envie à plusieurs pêcheurs d'aller tenter un coup de ligne. Ce chef d'oeuvre a été réalisé par M. Germain Massie de Chénéville, il a été partiellement aidé par son oncle Maurice Massie. Bravo Germain, cela prouve que nous avons de beaux talents cachés parmi nos jeunes canadiens. Photo Paul.

Club 300

Richelieu

Voici les noms des gagnants du tirage hebdomadaire du Club 300 Richelieu.

- No. 167 Yves Daoust
- " 186 Lise Berthel
- " 244 Dalvinio Bastien
- " 117 Joseph Comtois
- " 214 Gérard Lemay
- " 98 Jean Nadeau.

Chacune de ces personnes gagnent \$20,00.

N.B. - M. Jacques Charbonneau nous déclare que \$120, sont tirés au sort à chaque semaine dans le cadre de ce tirage. De plus deux fois par année deux prix de \$1,000, sont également tirés au sort.

Présentement M. Charbonneau déclare qu'il y a plusieurs billets de libre pour ceux qui seraient intéressés à joindre le club. On sait que seulement 300 billets d'un dollar sont vendus chaque semaine pour ce tirage.

1967, une année de prise de conscience 1968, une année de décisions!

Des syndicats contre le peuple?

Trois grèves surtout, celles des employés d'hôpitaux, des enseignants et des employés de la Commission des transports de Montréal, ont attisé la colère populaire.

A tel point que les syndiqués eux-mêmes s'interrogent.

Le Magazine Maclean, dans sa dernière livraison, est allé interroger les chefs syndicaux, MM. Marcel Pepin, Louis LaBerge, Raymond Parent, Raymond Laliberté et tous les autres. Ils ont fait leur autocritique, mais ils se sont aussi défendus.

Il ressort de tout cela une volonté ferme d'inventer de nouveaux mécanismes de négociation qui permettraient aux syndiqués d'éviter l'affrontement populaire.

PENSEZ A VOTRE ABONNEMENT



LE RICHELIEU DE L'ANNEE - M. Lorenzo Potvin a été choisi le Richelieu de l'année 1967 au club Richelieu Buckingham. On voit ici M. Potvin recevant le maillet et le gong Richelieu, des mains de M. Claude Haspect ex-président, et de M. Guy Bertrand, président actuel du club. Photo Jean Bastien.



CLUB 300 RICHELIEU - Nous voyons ici M. Lorenzo Potvin du club Richelieu Buckingham, remettant un chèque de \$1,000, à M. Claude St-Jacques de Buckingham, qui fut l'un des deux gagnants du deuxième semestre 1967. L'autre fut Me Pierre Joannis qui a aussi gagné \$1,000. Photo Jean Bastien.



Le nouveau président du club Richelieu de Buckingham, M. Guy Bertrand, souhaite la bienvenue à M. Jacques Jobin du Service Universitaire Canadien Outre-mer (SUCO), qui a donné la conférence lors du dernier souper régulier du club Richelieu. M. Jobin qui est le fils de M. et Mme Jean-Charles Jobin de Buckingham, est de retour au Canada depuis le mois d'août 1967, après avoir fait un séjour de deux ans en Afrique avec son épouse. Photo Jean Bastien.

"L'année 1967 aura été pour l'Ouest du Québec une année d'initiative et de recherches qui aura amené un éveil, une prise de conscience régionale. Pour la première fois depuis son existence, la région a fait sentir sa présence auprès du gouvernement québécois.

"Les nombreuses protestations acheminées au gouvernement du Québec, le travail représentatif et inlassable du Conseil économique régional de l'Ouest du Québec, l'audace de la population et le soubresaut d'une région qui ne veut pas mourir auront amené la visite de 15 fonctionnaires dans la région, la tenue des asises à Hull par la Commission Dorion et des promesses du Premier ministre Daniel Johnson."

(Le Droit - 28 déc. 1967)

Cette excellente entrée en matière d'un article du journaliste Philippe Gagnon sur le bien le travail acharné de CEROCQ, au cours de 1967, en vue surtout de sensibiliser le gouvernement provincial aux problèmes de l'Ouest du Québec. Elle laisse prévoir également et c'est sans doute le point important - la réalisation de projets d'envergure pour l'Ouest du Québec au cours de 1968.

Mentionnons que l'article du "Droit" est un autre exemple de la collaboration remarquable que CEROCQ a reçue de différents moyens de diffusion, depuis sa fondation. Les journaux, les postes de radio et de télévision ont largement aidé à faire connaître les initiatives de CEROCQ, contribuant ainsi à leur succès.

Plusieurs mémoires soumis par CEROCQ ont mis en lumière les grands problèmes de l'Ouest du Québec:

- LE MEMOIRE SUR LA REGION QUEBECOISE DE LA CAPITALE NATIONALE a illustré les problèmes de développement de la région, face à l'Ontario, et a amené à Hull la Commission Dorion qui a reçu pas moins de 22 mémoires d'organismes régionaux. Ce mémoire a également amorcé un débat à l'Assemblée législative qui a amené l'adoption à l'unanimité du principe d'une Commission provinciale d'aménagement pour l'Ouest du Québec.

- LE MEMOIRE SUR LA TAXE DE VENTE DE 8 P. CENT a remis en lumière les problèmes frontaliers de l'Ouest du Québec, notamment les difficultés sans nombre auxquelles fait face le commerce régional.

- LE MEMOIRE SUR LES VOIES DE COMMUNICATION a fait connaître aux autorités les priorités essentielles de la région en ce qui touche les voies de communication, par terre, par air et par eau.

- LE MEMOIRE SUR LA CONSERVATION DES EAUX a fait des recommandations précises, en ce qui touche la pollution des eaux et les moyens de faire mieux servir nos lacs et nos cours d'eau à la population.

Ajoutons à ces mémoires, de nombreux documents dont CEROCQ a alimenté les différents ministères et organismes provinciaux, ceux qu'il a soumis à la Commission Dorion, les résolutions et les lettres qu'il a fait parvenir aux autorités.

L'année 1967 a été celle de la prise de conscience...

L'année 1968 devrait être celle des grandes réalisations.

"FORGEONS ENSEMBLE L'AVENIR"

Le Conseil économique régional de l'Ouest du Québec est composé de trois catégories de membres: les corporations publiques, les corporations privées et les corps intermédiaires.

Nous sommes fiers de dire que presque toutes les 109 municipalités de l'Ouest du Québec sont membres en règle de notre organisme. Celles qui ne le sont pas encore sont invitées à le devenir immédiatement afin de participer à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 28 mars, à l'hôtel de ville de Hull.

Cette invitation est lancée aussi aux corps intermédiaires et aux compagnies privées des comtés de Pontiac, Gatineau, Hull et Papineau qui n'ont pas encore joint les rangs de notre organisme. CEROCQ évolue sur le plan régional. Il désire et recherche la participation de toutes les bonnes forces de l'Ouest du Québec.

Cotisation: les municipalités sont cotisées à 10 cents par capita; les corps intermédiaires à \$10 et les compagnies privées à \$15 annuellement.

650 ski-doo par jour

La maison Bombardier, de Valcourt, fabrique aujourd'hui 650 ski-doo par jour, révèle le Magazine Maclean dans sa dernière livraison.

C'est le résultat d'un travail, d'une persévérance sur tout du fondateur de la maison, M. Joseph-Armand Bombardier, qui fut aussi le père de l'autoneige, du Muskeg, du Pingouin...

Le Magazine Maclean raconte comment, à partir de bricolages sur des réveille-matin, M. Bombardier est devenu l'inventeur de tant de véhicules dont la caractéristique commune est de vaincre la neige par les chenilles.

QUATRE 'TUYAUX' SUR LA PEINTURE

Le Conseil de l'industrie des peintures vous passe quatre "tuyaux" qui assurent une exécution satisfaisante des travaux de peinture. Premièrement, préparer convenablement le fond. Deuxièmement, choisir la peinture et le vernis qui convient au travail envisagé; votre marchand de peintures vous conseillera. Troisièmement, n'employer que des peintures de qualité. Quatrièmement, faire l'application du produit de peinture selon les indications sur l'étiquette.

PEINTURE ASSORTIE A L'AMEUBLEMENT

Avez-vous un tableau, un tissu pour rideaux ou un tapis favori? Vous pouvez créer une ambiance coloris très réussie, par le repeinture de la pièce en des couleurs qui complètent la couleur de l'artichelle envers lequel vous portez un intérêt spécial. Mais, assurez bien les couleurs avant de faire l'achat des peintures peintures. Laissez sécher cette couche de scellement jusqu'au lendemain et appliquer un apprêt sur la tablette entière. Pour prolonger la bonne tenue de la peinture, appliquer sur l'apprêt deux couches de finition.

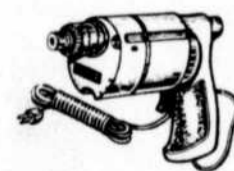
Nous louons machines telles que:

Machines à sabler,

Foreuse électrique,

Fusil pour peindre

Scie électrique, Etc...



Emile Charette & Fils Ltée

FERRONNERIE

COIN ST-JOSEPH ET CHARLES

BUCKINGHAM



Ligue Intermédiaire du district

VICTOIRE ET DEFAITE DES AS EN FIN DE SEMAINE, MORRISBURG VS LES AS DIMANCHE APRES-MIDI POUR 4 POINTS.

Les As de Buckingham du pilote Raymond MacMillan occupent maintenant la 2e position de la ligue à la suite d'une victoire de 6-2 sur les Pontiacs de Shawville vendredi soir et

d'une défaite de 10-3 dimanche après-midi aux mains des Flyers de Rockliffe à Rockliffe, tandis que les Combines de Morrisburg remportaient une victoire de 3-1 sur le Renfrew, pour passer seuls en première position.

Dimanche après-midi, les Flyers ont démontré leur supériorité sur les As, en leur infligeant une défaite de 10-3, remportant ainsi leur première victoire de 4 points au classement depuis leur adhésion à la ligue.

N'ayant pu avoir la feuille de pointage, nous ne pouvons publier les noms des compteurs des Flyers. Pour les As, Jacques Lanthier, Philippe Fong et Hubert Brind'Amour ont compté.

Vendredi soir, à Shawville, les As ont surpris les amateurs, et les Pontiacs de l'endroit en leur infligeant une défaite de 6-2 à l'aréna local. Roger Laurin a dirigé l'offensive des As avec 2 buts, Hubert Brind'Amour, Gilbert Goulet, Jacques Lanthier et Pierre Lemire, ont complété. Yvan Saunders et Doug Brindlay ont compté pour les Pontiacs de Shawville.

Les As possédaient des avances de 3-0 à la période initiale et 5-0 à la période médiane. A la période finale, les As avaient une avance de 6-0 avec 5 minutes à jouer lorsque les Pontiacs ont compté deux buts, Brian Pappin a arrêté 34 rondelles dans les filets des Pontiacs, tandis que Bernard Lavergne en a arrêté 22.

Classement:

Noms	PJ	G	P	N	P
Morrisburg	22	15	5	2	32
Buckingham	23	14	8	1	29
Shawville	20	12	5	3	27
Renfrew	20	3	15	2	8
RCAF	12	2	10	0	4

Prochaines joutes:

Dimanche 11 - Morrisburg vs As à 2,30 (4 points)
 Dimanche 18 - Renfrew vs As à 2,30.
 Mardi 20 - Shawville vs As à 8,30.
 Vendredi 23: As vs Renfrew à 8,30.
 Dimanche 25 - Rockliffe vs As à 2,30 (4 points).
 Mardi 27 - Renfrew vs As à 8,30.
 Mars:
 Vendredi 11 - As vs Morrisburg (4 points)

DEFAITE DES CASTORS

Dans une joute régulière des Castors de Buckingham, disputée mardi soir à l'aréna local, le Nepean a défait les Castors au compte de 4 à 3.

Don Grill, Rich Beamish, Jim Colburn, Lee Léculyer ont compté les buts des visiteurs. Marc Daoust, Richard Trottier, et Michel Ladouceur ont compté ceux des Castors.

Roy Butler des Castors a arrêté 40 lancers contre 25 pour Gratton du Nepean.

Un total de 17 punitions dont 10 aux Castors furent décernées par les arbitres.

Pierre Gauthier des Castors s'est mérité une punition de mauvaise conduite.

Denis Ivall, Pour le Canadien, André Trudel (2), Yves Boisvenu (2) et Alain Leblanc (1).

Toronto 8 - Chicago 3.

Les compteurs pour Toronto: Mario Desjardins (3), Maurice Hotte, Robert Ryan, André Scantland, Steve Lemieux et André Bigelow.

Pour Chicago: Martin Landry Daniel Beauparlant et Yves St-Amour.

Les éliminatoires se poursuivent samedi prochain.

Ligue les Anciens

MASSON REMPORTE UNE VICTOIRE, TANDIS QUE SEALTEST ET INFIRMIERS FONT MATCH NUL 4 A 4.

Le Delisle Fuel Oil de Masson s'est approché à un point de la première position dans la ligue des Anciens avec une victoire bonne pour 4 points au classement au pointage de 4-1, sur les gars de la Taverne Commerciale, tandis que les Infirmiers de St-Michel et les Laitiers du Sealtest faisaient match nul 4-4.

Dans la première joute, les laitiers du Sealtest et les Infirmiers ont fait match nul 4-4. Pour les laitiers, Marcel Gauthier a été le meilleur avec 2 buts. Les frères Marc et Jacques ont complété.

Pour les Infirmiers, Jean St-Pierre a compté deux buts, Andy Middlestead et Réjean Beauchamp ont complété.

Lors de la 2e joute, le Delisle Fuel Oil de Masson conduit à l'attaque par Romuald Bédard avec 2 buts et André Charron et Michel Lahaie ont remporté une victoire de 4-1, sur la Taverne, Gilles Brind'Amour a compté le seul but de la Taverne.

Classement:

Noms	PJ	G	P	N	Pts
Infirmiers	14	9	3	2	20
Masson	14	9	4	1	19
Sealtest	14	5	7	2	12
Taverne	14	2	11	1	5

Prochaines joutes:

Lundi 12 - Infirmiers vs Taverne 7,30 Sealtest vs Masson 8,30.
 Lundi 19 - Taverne vs Sealtest 7,30, Infirmiers vs Masson 8,30.
 Tous les joutes sont de 4 points au classement.

Tournoi Abats de rigueurs

TOUS LES SAMEDIS AU
TEMPLETON BOWLING DE
 1.30 à 9.00 hres.
3 PRIX EN ARGENT
 à gagner à chaque semaine

PRIX DE PARTICIPATION,
30 BOULES POUR \$1.00
 Plus il y a de participants,
 plus les prix seront élevés.
 Venez avec vos amis tenter
 votre chance.
 Pour plus de renseignements,
 composez
663-4485 ou 663-4093
 Bienvenue à tous.

Ligue Industrielle

ANGERS ET CHEVALIERS DE-VANCENT LE WINDSOR.

Le Silver Stars d'Angers continue à dominer le classement, de la ligue de hockey industrielle, à la suite d'une victoire de 5-1 sur les Flyers de l'hôtel Windsor, tandis que les Chevaliers de Gatineau passaient seuls en 2e position, un point en avant des Flyers, avec une victoire de 7-1 sur les Nettoyeurs de Gatineau.

Dans la victoire des Silver Stars, Maurice Lamoureux a dirigé l'offensive avec 3 buts, Roger Brazeau et Armand Larose ont complété. Richard Biehler a compté le seul but des Flyers. Dans la victoire des Chevaliers Claude Filiatreault a dirigé l'offensive avec 3 buts, son coéquipier Robert Primeau en a compté deux, Benoît Gratton et Jean-Luc Potvin ont complété. Jocelyn Goyette a compté le seul but des Nettoyeurs de Gatineau.

Classement:

Noms	PJ	G	P	N	PTS
Angers	13	7	3	3	17
Chevaliers	13	7	5	1	15
Windsor	13	7	6	0	14
Nettoyeurs	13	2	9	2	6

Prochaines joutes:

Mercredi 7 fév. Nettoyeurs vs Windsor - Chevaliers vs Angers.
 Mercredi 14 fév. Chevaliers vs Windsor - Nettoyeurs vs Angers.

FIN DE SAISON.

Les séries éliminatoires A et B seront du meilleur de trois de cinq, pour la finale, la série sera du meilleur de 4 de 7.

MEILLEURS COMPTEURS DU BUCKINGHAM

Noms	P	B	A	P
Lanthier J.	15	17	12	29
R. Laurin	17	8	15	23
G. Chauret	12	11	8	19
E. Chauret	15	7	12	19
F. Fong	14	9	9	18

MEILLEURS COMPTEURS DE LA LIGUE.

Noms	P	B	A	P
B. Murray	18	14	20	34
R. Richardson	18	10	17	27
R. Robinson	19	10	13	23
M. MacLean	13	10	9	19
G. Richardson	18	8	7	15
F. Desabrais	17	5	9	14
I. Saunders	16	5	8	13
Don Gamble	17	7	5	12
B. Kuehl	17	2	8	10

Hockey Ligue Nationale

Samedi 10 - Chicago vs Montréal à 8,30 p.m.
 Dimanche 11 - Montréal vs Chicago (Télécablé 1,00 p.m.).
 Mercredi 14 - Montréal vs Toronto 8,30 p.m.

Ligue Junior

de la Vallée de l'Outaouais

LES CASTORS RECOLTENT TROIS POINTS.

Les Castors de Buckingham ont récolté trois points au classement avec une victoire, un match nul et une défaite en 3 joutes disputées en fin de semaine dans la ligue de hockey Junior B de la Vallée de l'Outaouais.

Jeudi soir, à l'aréna local, les Parkers d'Arnprior ont eu raison des Castors avec une victoire de 6-5. Vendredi soir les Castors ont remporté une éclatante victoire de 4-2 sur les 67's d'Ottawa et dimanche après-midi à l'aréna local devant une piètre assistance, les Castors et les Astros d'Ottawa ont fait match nul 8-8.

Dimanche après-midi, les Castors ont vu leurs adversaires les Astros enfler 6 buts consécutifs après avoir pris une avance de 7-2 à la 3e période. Avec 3 minutes à jouer, les Astros possédaient une avance de 8-7, les Castors ont finalement réussi à niveler le pointage 8-8. Par ce match nul, les Astros remportaient le championnat du classement de la ligue. Pour les Castors, Marc D'Aoust et Maurice Baril ont enfilé deux buts chacun, Denis Chauret, Peter Lacelle, Marc Carrière et André Strévez ont complété. Pour les Astros, John Kennedy a enfilé deux buts, Wayne Belsher, Dave Hendricks, Carl Razi-ke, John Maier et Marc Tessier ont compté. Georges Benning dans les filets des Astros a arrêté 34 rondelles tandis que Robert Chartrand dans les filets des Castors en a arrêté 23. Les officiels Gaston Bordeleau et Claude Gaudet ont décerné 8 punitions. Les Castors possédaient des avances de 2-0 à la période initiale et 6-2 à la période médiane.

Vendredi soir, les Castors ont remporté une éclatante victoire de 4-2 sur les 67's d'Ottawa à l'aréna d'Uplands. Maurice Morin avec 2 buts a dirigé l'offensive des Castors, Maurice Baril et Pierre Gauthier ont complété. Dave McKenny et Don Belsher ont compté pour les 67's. Les 67's d'Ottawa possédaient une avance de 2-1 à la période initiale, mais les Castors possédaient une avance de 3-2 à la période médiane. Les officiels ont décerné 15 punitions dont 8 aux Castors.

Jeudi soir à l'aréna local, les Parkers d'Arnprior ont surpris les Castors avec une victoire de 6-5. Terry Gibeault, Allan Cardief, Garry Bélanger, Mike Cardiff, Terry Tuck et Gord Barney ont compté pour les Parkers. Marc D'Aoust a compté 3 buts pour les Castors, Denis LaFrance et Maurice Morin ont complété. Les Castors possédaient une avance de 2-1 à la période initiale, tandis qu'à la période médiane les équipes étaient égales 3-3. Les officiels ont décerné 14 punitions. Robert Chartrand dans les filets des Castors a arrêté 46 rondelles tandis que John Proulx dans les filets des Parkers en a arrêté 29. Jean Proulx gardien des Parkers a subi une blessure à la joue droite par la rondelle, malgré le port d'un masque protecteur. Il a pu continuer quelques minutes plus tard. La joute a débuté avec 45 minutes de retard, le chemin étant glissant, les autos transportant les joueurs ont eu de la difficulté.

Classement.

Noms	PN	G	P	N	Pts
ASTROS	23	16	6	1	33
BUCKINGHAM	22	11	8	3	25
OTTAWA 67's	21	11	8	2	24
NEPEAN	21	8	10	3	19
HAWKESBURY	19	8	10	1	17
PERTH	20	7	10	3	17
ARNPRIOR	21	5	13	3	13

Soiree d'amateurs Ligue du samedi le 17 février

Samedi le 17 février, à la salle du couvent, il y aura une soirée d'amateurs sous le patronage du cercle des dames fermières de Buckingham.

A cette soirée, on présentera en rappel, une pièce de théâtre intitulée: "La jalousie du Barbouillé" de Molière. Cette pièce en un acte dirigée par M. Denis Boucher et exécutés par les étudiants du Collège St-Michel, fut présentée au festival du théâtre en fin de semaine dernière.

Les personnes qui désirent des billets pour cette soirée sont priées de s'adresser aux dames du cercle des Fermières, et nre autres, Mme A.J. Boucher, tél. 986-5844.

Bienvenue à tous.

Ligue du samedi

Les éliminatoires ont débuté samedi dernier chez nos jeunes de la ligue du samedi.

Chez les microbes A, St-Louis a vaincu Pittsburg 4 à 1.

Les compteurs du St-Louis, Mario Thibault, Gilles Cormois, Benoît Labre et Ernest Scullion, Paul Pelletier ont compté l'unique but du Pittsburg.

Boston 2 - New York 1.

Les compteurs: Billy Dick et les deux buts de Boston, Guy Gaudet, l'unique but du New York.

MICROBE B

Détroit 6 - Canadien 5.
 Pour Détroit les compteurs furent Daniel Diotte (3), Guy Beauchamp, Réjean Boileau et

Sports en vrac · par Yvan Patry

Le Canadien de Montréal du pilote Toe Blake a subi sa première défaite après douze victoires consécutives, dimanche au soir dernier, alors que les Rangers de New York les ont blanchis 3-0. Ils subiront un véritable test en fin de semaine, alors qu'ils rencontreront en deux occasions leurs grands adversaires les Eperviers de Chicago. Samedi soir à Montréal et dimanche après-midi à Chicago. La population de notre ville pourra assister à ces deux joutes par le truchement de la télévision. Dimanche à 1, 00 p. m. par le télécanal.

Le duo Tremblay, Denis et Léonard vous attendent tous à l'aréna Emile Brisebois dimanche après-midi à 2, 30 p. m., alors que leurs protégés, les As rencontreront les Combines de Morrisburg-Brockville, dans une joute pour 4 points au classement. Les Combines ont trois points d'avance au classement et une victoire des As leur permettrait de se hisser seuls au premier rang. La direction des As et les joueurs vous attendent tous dimanche après-midi pour 2, 30. Ils vous lancent une invitation à tous et chacun.

Depuis quelques joutes, les Castors du pilote Paul-André Guénette ont une piètre tenue dans les joutes régulières de la ligue Junior B de la Vallée de l'Outaouais. Dimanche après-midi, ils possédaient une avance de 7-2 au début de la période finale et un relâchement de douze minutes permis aux Astros de compter six buts pour prendre une avance de 8-7. Par la suite, ils ont dû travailler fort pour niveler le pointage 8-8 jeudi soir dernier, le gardien Robert Chartrand des Castors dut travailler fort pour arrêter 46 rondelles tandis que l'offensive, faisait piètre figure dans la défaite de 6-5 aux mains des Parkers d'Arnrior. Pourtant, les Castors possèdent la plus grosse machine productive de buts de la ligue. Alors comment expliquer certaines défaites malgré un haut pointage de buts en sa faveur. Expérons, que les prochaines joutes permettront de terminer au deuxième rang du classement de la ligue.

Le président Ovila Soucy de la ligue Industrielle est souriant ces derniers jours. Trois équipes de sa ligue se disputent la première position, et il semble que la lutte sera chaude à savoir qui remportera le championnat. Les Flyers de Windsor, Silver Stars d'Angers et les Chevaliers de Gatineau sont les concurrents. Les gars du Nettoyeurs attendent leurs opposants. Pour la ligue des Anciens, la direction a dû modifier la cédule des joutes qu'il restait à disputer à cause de la fermeture de bonne heure en avril. On a décidé de disputer des joutes (3) pour chaque équipe de quatre points et terminer la saison le lundi 19 février. Depuis cette décision, une lutte plus serrée est prévue en plus d'une assistance plus nombreuse.

Les directeurs des équipes de hockey Senior et Junior et moi-même sommes à nous demander qu'est-ce qui empêche les amateurs de hockey d'assister en foule à leurs joutes? Pratiquement une moyenne d'environ 200 spectateurs par joute est enregistrée. Il y a quelques années, l'on blâmait l'absence d'un système de chauffage et bien il y a quelques mois, notre ville a fait installer à un coût de plusieurs milliers de dollars un tel système. On l'a le système. Maintenant, l'on attend les amateurs... qui ne viennent pas. Plusieurs vont déclarer ça coûte trop cher pour entrer à l'aréna. Amateurs de hockey, sachiez-vous que les fameux bâtons de hockey se vendent \$30, la douzaine et que les prix des lacets, gommages et autres produits sont augmentés. Le temps ou un adulte payait 50 sous pour entrer est révolu. On paie presque au meurtre pour le prix d'entrée de \$1, mais l'on est toujours prêt à payer une somme de 60 sous pour une grosse bouteille de bière qui se boit en 10 minutes. Pourtant une bonne joute de hockey avec des joueurs locaux vaut bien une somme de \$1, et surtout avec le système de chauffage électrique. A vous chers amateurs de répondre dès dimanche à cette question. A la semaine prochaine.

L'organisation des loisirs

Le Gouvernement du Québec et la Confédération des Loisirs du Québec annoncent qu'une somme de \$225,000,00 a été distribuée aux fédérations régionales de loisirs ainsi qu'à la C.L.Q. comme contribution de la province au financement de ces organismes.

Le Gouvernement du Québec reconnaît ainsi le travail concret accompli par ces organismes de planification et de promotion des loisirs. Ces subventions qui serviront à des fins d'administration indiquent que le Gouvernement entend développer une politique incitative, auprès de ces organismes, correspondant à la situation actuelle des loisirs au Québec et encourageant les initiatives dans ce domaine par les organismes privés.

Ces organismes et en particulier la C.L.Q. et les fédérations régionales qui la constituent attendent toujours la formation d'un véritable organisme gouvernemental qui pourra les aider davantage par une législation appropriée dans ce domaine en vue de la mise sur pied d'une structure organisationnelle rationnelle aux loisirs au Québec.

Il va sans dire que la Confédération des Loisirs du Québec, est prête à apporter à un tel organisme l'entière collaboration de son personnel bénévole et permanent. Il en va de même

pour les différentes fédérations régionales et autres organismes membres de la C.L.Q. On rappelle en effet que tous sont d'accord pour préconiser l'établissement par le Gouvernement du Québec, d'une politique rationnelle globale pour les loisirs avec un organisme pour assurer son application.



Qu'on soit jeune ou vieux, tout le monde peut faire du ski. Nous en avons la preuve ici. Nous voyons sur cette photo deux skieurs qui ont pris part à la course de dimanche dernier, dans laquelle plus de 300 skieurs se sont inscrits, pour un parcours de 100 milles. Plusieurs skieurs ont déclaré à notre photographe que le parcours était magnifique. Cette photo fut prise en bas de la côte de 4 milles sur la route 35. Photo John Gleason.

Les quilles

SALLE DE QUILLES NOTRE-DAME DE MASSON.

VIEUX POELE

U. Girard	211
G. Laurin	206
R. Robillard	204
G. Laurin	203
L. Lanthier	202
H. S. G. Laurin	297
H. T. G. Laurin	783

C. Charron	213
G. Bouchard	210
E. Lanthier	200
M. Carrière	196
L. St-Amour	190
H. S. C. Charron	271
H. T. E. Lanthier	647

CHEVALIERS

D. Butler	171
J. Stenton	166
J. Bastien	166
G. Laurin	164
Y. Périard	163
H. S. J. Stenton	278
H. T. J. Stenton	676

H. Bellemare	153
N. Mutchmore	150
Y. Laurin	147
N. Butler	134
C. Chénier	120
H. S. Y. Laurin	298
H. T. Y. Laurin	602

CASTORS

L. Charron	229
P. Séguin	228
L. Duquette	219
L. Gosselin	213
R. Boisvert	210
H. S. L. Duquette	380
H. T. L. Duquette	864

G. Séguin	205
R. Lacroix	199
E. Gosselin	188
J. Mougeot	178
G. Pilote	177
H. S. R. Lacroix	289
H. T. R. Lacroix	771

CENTENAIRE

P. Séguin	165
M. Laflamme	159
G. Laurin	158
M. Fecteau	158
R. Boisvert	152
H. S. P. Séguin	195
H. T. M. Fecteau	507

GAIETTE

F. Chénier	211
G. Bouchard	209
J. Charlebois	201
R. Morin	195
H. S. G. Bouchard	289
H. T. O. Patry	749

LIGUE D'ANGERS

R. Robinson	224
R. Robinson	223
H. Lafrance	210

L. Sabourin	207
M. Lafrance	198
H. S. R. Robinson	373
H. T. H. Lafrance	809

J. Robinson	213
B. Sabourin	192
R. Tougas	192
L. Joannis	187
M. Carrière	186
H. S. L. Joannis	311
H. T. J. Robinson	835

CORPS MECANIQUE

T. Mineault	161
R. Boisvert	157
R. Séguin	151
C. Lacelle	150
R. Lacelle	150
H. S. R. Robillard	205
H. S. T. Mineault	205
H. T. T. Mineault	546

LES QUILLES

LES CITADELLE

Femmes:	
L. Haspect	223
L. Goulet	196
Y. Daniel	190
A. Lamoureux	185
B. Sabourin	185
H. S. L. Goulet	240
H. T. A. Lamoureux	600

ROYAUX

G. Fillion	232
F. Lamoureux	226
J. P. Lamoureux	220
D. Goulet	207
P. Daniel	207
H. S. G. Fillion	257
H. T. J. P. Lamoureux	688

LES COPAINS

Hommes:	
Y. Dupuis	207
R. Lanthier	199
G. Léger	197
G. Goulet	191
R. McAndrew	187
H. S. S. Allaire	292
H. T. H. Mineault	642

Femmes:	
J. Haspect	194
C. Lanthier	188
R. Martel	182
F. Mineault	177
M. Allaire	176
H. S. J. Haspect	244
H. T. R. Martel	635

ASSAD

Hommes:	
M. Haspect	240
R. Boisvert	228
M. Fecteau	220
M. Potvin	220
R. Racine	214
H. S. M. Potvin	369
H. T. M. Haspect	882

LES RHINOLOPHES

Femmes:	
T. Beaulne	197
J. Haspect	190
I. Boucher	176
J. Lalonde	172
C. Laron	161
H. S. J. Beaulne	276
H. T. T. Beaulne	678

LES RHINOLOPHES

Hommes:	
G. Fillion	232
M. Haspect	238
M. Potvin	233
J. Potvin	223
M. Fecteau	222
V. Latour	206
H. S. M. Barbary	312
H. T. M. Potvin	829

LES RHINOLOPHES

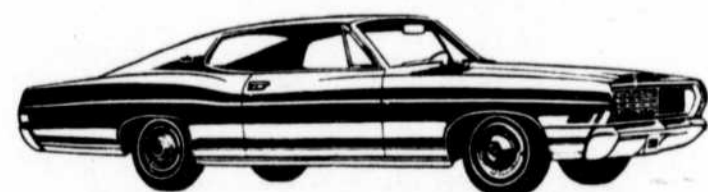
Femmes:	
J. Haspect	209
N. Morin	180
B. Hayes	143
L. Potvin	128
A. Potvin	114
H. S. J. Haspect	256
H. T. J. Haspect	662



LA FORD 68

Son silence rassure,
sa puissance excite,
sa ligne séduit

La Ford 68—encore plus solide,
plus élégante que jamais—et combien
silencieuse! Profitez des économies
réalisables pendant la vente silencieuse.
Tous modèles. Toutes couleurs.
Ne ratez pas cette occasion.



PASSEZ VITE CHEZ LE CONCESSIONNAIRE FORD.

Ligue de hockey mineure Papineau

CLASSEMENT MOUSTIQUE

NOMS	PJ	PG	PP	PN	BP	BC	TOTAL
THURSO	18	17	1	0	117	24	34
BUCKINGHAM	17	9	8	0	79	43	18
MASSON	17	0	17	0	2	132	0

COMPTEURS

NOMS	Buts	Assists	Total
P. Louis-Seize, Thurso	74	22	96
D. Charbonneau, B'ham	39	13	52
M. Boyer, Thurso	22	27	49
T. Lalonde, B'ham	14	4	18
A. Blais, Thurso	6	12	18

GARDIENS DE BUTS

NOMS	P.J.	B.C.	BLANC	MOY.
J. Boyer	18	24	9	1.33
D. Robillard - Thurso				
I. Soucy				
G. Fillion - B'ham	17	43	8	2.52
B. Myner				
A. Martel - Masson	17	132	0	7.76

CLASSEMENT FINAL

PEE-WEE

CLASSEMENT

NOMS	PJ	PG	PP	PN	BP	BC	TOTAL
BUCKINGHAM	18	14	1	3	81	32	31
LEGION, PTE-GAT.	18	5	10	3	42	47	13
THURSO	18	4	12	2	37	77	10

Joueur le plus puni: Serge Charbonneau, B'ham-36 min.

COMPTEURS

NOMS	Buts	Assists	Total
S. Charbonneau, B'ham	23	9	32
L. Prud'homme, Pte.-G.	13	14	27
B. Plouffe, B'ham	15	11	26
S. Chénier, Thurso	14	10	24
J. D'Aoust, B'ham	9	15	24

GARDIENS DE BUTS

NOMS	P.J.	B.C.	BLANC	MOY.
M. Deschatelets				
D. Chicoine-B'ham	18	32	3	1.77
R. Bourgeois				
M. Richard-Pte-G.	18	47	2	2.61
G. Louis-Seize				
A. Mallette-Thurso	18	77	0	4.27

BANTAM

CLASSEMENT

NOMS	PJ	PG	PP	PN	BP	BC	TOTAL
BUCKINGHAM	18	12	4	2	86	32	26
THURSO	17	10	5	2	89	56	22
PTE-GATINEAU	16	8	6	2	75	59	18
PLAISANCE	17	0	15	2	22	125	2

COMPTEURS

NOMS	Buts	Assists	Total
M. Ashby, Thurso	21	24	45
G. Gosselin, Pte-G.	22	18	40
Y. Blais, Thurso	24	14	38
P. Rochon, Thurso	18	20	38
A. Proulx, B'ham	23	10	33

GARDIENS DE BUTS

NOMS	P.J.	B.C.	BLANC	MOY.
P. D'Aoust				
D. Simard-B'ham	18	32	2	1.77
R. Boyer				
D. Newton-Thurso	17	56	1	3.29
R. Cousineau				
G. Vanasse-Pte-G.	16	59	3	3.68
G. Blais				
P. Lalonde-Plaisance	17	125	0	7.35

MIDGET

CLASSEMENT

NOMS	P.J.	P.G.	P.P.	P.N.	P.B.	B.C.	T.
POINTCO, PTE-G.	13	8	3	2	44	32	18
BUCKINGHAM	12	6	3	3	45	33	15
THURSO	13	2	10	1	32	56	5

COMPTEURS

NOMS	Buts	Assists	Total
N. Pilon, Pte-G.	16	11	27
P. St-Amour, B'ham	18	2	20
M. Renaud, B'ham	8	9	17
J. Massie, Thurso	6	8	14
D. Moreau, Pte-G.	6	7	13

GARDIENS DE BUTS

NOMS	P.J.	B.C.	BLANC	MOY.
C. Fournel				
P. Chartrand-Pointco	13	32	1	2.46
G. Bastien				
J.G. Desjardins-B'ham	12	33	1	2.75
J. Chalut				
Y. Vallée-Thurso	13	56	0	4.30



Récemment avait lieu à l'hôtel Windsor de Buckingham, un tournoi de Shuffle board. Nous voyons ici les gagnants et les finalistes de ce tournoi. De gauche à droite: Tony Paluck, finaliste, Yves Bourassa et Fernand Deslauriers, les champions, Benoît Guindon, finaliste. Gagnants et finalistes ont reçu des prix et des trophées.

La télévision en couleurs et les dangers de rayonnement

Les propriétaires d'appareils de télévision en couleurs ont désormais peu de raisons de craindre d'être exposés aux rayonnements ionisants. C'est ce que déclarait aujourd'hui l'honorable Allan J. MacEwen, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, en annonçant les résultats d'une enquête entreprise par la Division de la radioprotection de son Ministère.

Vers le début de l'année, on s'est aperçu, aux Etats-Unis, que certains modèles d'appareils de télévision en couleurs de la GENERAL ELECTRIC émettaient une quantité excessive de rayonnements ionisants. Ce fait a été confirmé, en premier lieu par l'UNITED STATES NATIONAL CENTER FOR RADIOLOGICAL HEALTH et par la suite, par des expériences effectuées dans les laboratoires de la Division de la radioprotection. Le problème se bornait aux modèles à large écran, construits avec un châssis "K.C." et importés des Etats-Unis entre le 1er septembre 1966 et le 31 mai 1967. On a constaté, dans ces modèles, un niveau élevé de rayonnements, dans le voisinage du tube régulateur de dérivation lorsque ce dernier était installé, à titre d'essai, à l'extérieur du meuble contenant l'appareil. Les indications relevées à l'extérieur du meuble, avec le tube régulateur installé à sa place à l'intérieur du châssis, étaient 20 fois moins élevées. Cependant, elles étaient encore supérieures au maximum de 0,5 milliroentgens par heure, dans un rayon de 2 pouces de l'appareil, que la Commission internationale de la protection contre les radiations recommande. On doit préciser que ces valeurs élevées provenaient seulement du dessous de l'appareil et que le tube-image n'était pas en cause. Il est donc peu probable qu'à l'usage ordinaire un appareil, même défectueux, irradie ceux qui la regardent.

Dans la poursuite de son enquête, la Division de la radioprotection a obtenu complète collaboration de la part de la compagnie canadienne GENERAL ELECTRIC. Jusqu'à présent,

la Compagnie a remplacé le tube défectueux par un tube régulateur différent dans 3,267 appareils; les expériences faites montrent que le niveau de rayonnement se situe maintenant dans les limites fixées. Des renseignements plus récents indiquent qu'il ne reste pas plus de 14 appareils défectueux et que ces derniers seront bientôt modifiés.

La Division de la radioprotection a aussi vérifié la possibilité de dangers semblables émanant des appareils de télévision de fabrication différente. Parmi les quatorze fabricants canadiens, dix ont déjà répondu aux demandes de renseignements envoyées par la Division. Sept d'entre eux n'emploient pas de tube régulateur, de dérivation ou emploient un tube qui répond aux conditions requises. Deux fabricants utilisent dans leurs modèles des régulateurs dont on est entrain de faire l'examen; le dernier n'a pas encore fourni suffisamment de renseignements pour permettre de faire l'évaluation de son produit.

Il est évident, d'après les réponses reçues jusqu'à présent, que l'industrie se rend compte de l'existence du problème. La plupart des compagnies effectuent une certaine vérification des rayonnements, bien qu'aucune ne se lance dans des expériences poussées sur les tubes régulateurs. Elles se contentent en général, d'examiner attentivement chaque surface de l'appareil, une fois celui-ci terminé, pour s'assurer que le niveau de rayonnement reste dans les limites fixées.

Bien que les enquêtes relatives aux autres fabricants ne soient pas terminées, la Division de la radioprotection est certaine qu'on a agi assez rapidement, en ce qui concerne les appareils de la GENERAL ELECTRIC, pour que personne n'ait eu à subir une dose dangereuse de rayonnement. Jusqu'à présent, les autres appareils ne font preuve d'aucun problème de ce genre et les précautions prises par l'industrie de la télévision au sujet des risques d'exposition aux rayonnements ionisants semblent raisonnables et suffisantes.

Augmentation des prix des entiers postaux

Les Postes canadiennes ont annoncé aujourd'hui une augmentation du prix des entiers postaux, en raison de l'accroissement du chiffre d'affaires et des frais de fabrication et d'administration. En même temps, un nouveau modèle d'enveloppe timbrée est offert au public pour la première fois.

Les nouvelles enveloppes affranchies à 4¢ et à 5¢ sont plus commodes parce que l'intérieur porte un motif imprimé en gris. Elles sont ainsi plus opaques, ce qui rend le contenu moins visible. Le motif a été obtenu par la répétition des mots "Postes Canada Post".

Le prix des enveloppes timbrées no 8 (régime intérieur) et no 10 (d'affaires) affranchies à 4¢ et à 5¢ respectivement, a été porté de 40¢ et de 44¢ le cent, sans compter l'affranchissement.

L'A.F.E.A.S. au Salon de l'Agriculture

Du 8-18 février, le public est invité à se rendre à l'Aréna M. Richard afin de visiter le 16e Salon National de l'Agriculture. Des innovations sensationnelles, de la machinerie qui permettra une agriculture automatisée émerveilleront le cultivateur d'hier et d'aujourd'hui.

Parmi les organismes qui participeront au Salon, figure l'Association Féminine d'Éducation et d'Action Sociale. Par des diapositives et des pièces d'artisanat, le kiosque présentera le double but de cette association: éducation des membres sur le plan social et technique - action sociale par des revendications, mémoires, représentations, etc.

JOURNÉE DE L'AFEAS:

Mardi, le 13 février sera la Journée de l'AFEAS. En plus des activités régulières: démonstrations culinaires, cours de maintien et composition de la garde-robe de base, défilé de mode, l'AFEAS réalisera un colloque ayant pour thème "2-3-4". L'assistance et les panelistes auront l'occasion de discuter du coût de production, du rôle de l'intermédiaire, de l'influence de l'information et de publicité sur les achats, le coût d'achat et les produits de chez-nous. Les personnalités du monde social et politique, les ruraux et les citadins se rencontreront à 1:45 p.m.

Une défilé de mode de la maison Simplicity fera voir de ravissants modèles printaniers. Mlle Marcelle Gauthier, commentatrice, donnera de précieux conseils sur la confection de vêtements destinés à la jeune fille et à la jeune femme. Le comité du kiosque de l'AFEAS sera heureux de vous accueillir et de vous servir un léger goûter.

Mme Camille Parenteau, responsable du Comité du Salon, pour l'AFEAS.

M. Jacques Charland à la Voirie

Le ministre de la Voirie du Québec, l'hon. Fernand-J. Lafontaine, a annoncé la création d'une Direction générale de la recherche au sein de son ministère. La responsabilité en est confiée à M. Jacques Charland.

C'est au cours d'une conférence prononcée à Montréal devant les membres du club Kiwanis-Saint-Laurent que le ministre a fait part de la nouvelle, expliquant que la Voirie d'aujourd'hui doit travailler non seulement en fonction des besoins de l'heure, mais en prévision de l'avenir. Il précisa:

"Cette Direction générale, plus détachée des problèmes journaliers que ne le sont les autres directions administratives, se spécialisera dans l'évaluation des différents problèmes, rattachés au domaine proprement routier ou de l'administration en général du ministère de la Voirie."

Après avoir remarqué que l'évolution de son ministère n'a pas toujours été suivie d'un réaménagement correspondant des structures administratives, M. Lafontaine expliqua: "C'est sous le signe de la "prospectivité" que l'on veut situer cette nouvelle direction générale, ce mot voulant englober l'ensemble des mesures prises et des efforts faits à une époque donnée pour évaluer l'éventail des possibilités offertes à une politique d'action et diminuer en autant qu'il est possible l'ambiguïté de l'avenir."

Le ministre profita de l'occasion pour expliquer les raisons qui l'ont poussé à procéder à une réorganisation en profondeur des structures de la Voirie. Parmi celles-ci, il cita la nécessité de mettre en place tous les éléments de développement économique nécessaires pour répondre aux besoins de vie et de mobilité de la population, tout en obtenant le plus grand rendement possible des grands investis.

Il reprit: "Je tiens à souligner la grande importance d'un réseau routier adéquat pour un état qui se développe aussi rapidement que le nôtre. La route est un élément essentiel de l'aménagement du territoire dans tous les domaines: social, économique et culturel."

Après avoir cité à titre d'exemples l'implantation de la General Motors à Ste-Thérèse, et la progression de notre industrie touristique, M. Lafontaine fournit quelques détails supplémentaires sur la réorganisation de son ministère à laquelle vient de se greffer la responsabilité des ponts qui relevent jusqu'à maintenant du ministère des travaux publics. Ces diverses initiatives ont pour but d'atteindre plus efficacement les objectifs établis grâce à "une administration plus souple et plus rapide qui soit basée sur une meilleure répartition des tâches."

M. Lafontaine laissa ensuite entrevoir d'autres changements au sein de son ministère, déclarant: "Il va de soi que d'autres initiatives devront être prises pour atteindre cet objectif ultime. Il faudra, entre autres choses, aller beaucoup plus loin sur le plan de législation pour être en mesure de garder au ministère de la Voirie, son dynamisme et l'élan qui le caractérisent présentement."

Sans donner d'autres précisions sur les projets qu'il entretient dans ce sens, le ministre conclut:

"Le Québec d'aujourd'hui, le Québec moderne qui se vante à l'heure du 20e siècle, continuera à progresser et à s'affirmer à la face du monde en fonction du développement de son économie. Ce développement j'en demeure persuadé, ne pourra se faire que si nous offrons à nos hommes d'affaires le réseau routier essentiel au transport tant provincial, que national et international des produits qu'ils offrent sur le marché."

COMMERCE A VENDRE

MAGASIN-EPICERIE-POSTE D'ESSENCE-LOGIS, construction 9 ans, chiffre d'affaires \$80,000 en 1967, centre touristique progressif, marchandise en inventaire \$8,000; Eugène Quevillon, Notre-Dame de la Salette, Qué., tél. 766-2222 ou Gatineau 663-2106 (1-8-15)

MAISON A VENDRE

A VENDRE: Maison de 4 logements à Masson, 6 ans d'usage. Tél. 986-3457 (1-8-15-22)

Maison à vendre au coin des rues Maple et Kennedy. De construction récente. Trois chambres à coucher, Grand garage. Foyer naturel. Pour informations, tél. 986-5360 ou 986-3332. (1-JAC)

DIVERS A VENDRE

A vendre - Demi perruque cheveux brun foncé très long, queue neuve. Payé \$50.00, vendrais \$30.00. (8-15)

A VENDRE: Carosse de bébé Tél. 986-8116. (1-8)

Ferais lavage et repassage à la maison. Tél. 986-5969. (1-8)

Foin à vendre: S'adresser chez: M. Euclide Simard, P.R. No. 1 Buckingham, Qué. Tél. 986-2957. (25)

A LOUER

Appartement à louer. Chambre à coucher, salon, cuisine, salle de bain. Après 5 hres. 986-2801. (1-8)

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 février, 1968 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Kamatt Realty Ltd., a été enregistré au bureau d'enregistrement de Hull, le 5e jour de février 1968, sous le numéro 173-349. Ce 5e jour de février 1968.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION



SOCIÉTÉ
CANADIENNE
DU CANCER

PETITES ANNONCES

Annonces de 15 mots
ou moins - 50¢
l'insertion

Pour une
insertion,

annonces avec cadre \$1.00

N.B. Toutes les
annonces sont payables
avant publication.

Logis à louer

Logis à louer, rue des Pins, 1 chambre à coucher, chauffé, Tél. 986-3808. (14-JAC)

Appartement à louer, 1 chambre à coucher, chauffé et éclairé si désiré. 375 Des Pins à Buckingham. Tél. 986-8348. (24-J. a. c.)

Place d'affaires à louer, 537, rue Principale, Buckingham. Libre le 1er décembre. Près du salon de barbier Elzéar Méloche. Tél. 986-3440. (16-J. A. C.)

A louer: Place d'affaires à louer, 421 rue Principale à Buckingham, en face de l'hôtel Alexandra. Ce local qui est présentement occupé par le Capital Wholesale and Supply, sera libre le 1er mai 1968. Tél. 986-2444. (18-JAC)

Hommes- Femmes demandés

Fille ou femme demandée pour maison privée. 5 jours par semaine. Place permanente. Rémi D'Aoust, Masson, 986-8176. (8)

DEMANDE IMMEDIATEMENT: Homme ou femme pour fournir les Produits Rawleigh aux consommateurs de Hull et partie du comté de Hull. Pouvez gagner \$50 par semaine à temps partiel; \$100, et plus à plein temps. Ecrivez Rawleigh, Dept. B-552-336, 4005 rue Richelieu, St-Henri, Montréal.

REPRESENTANTE DEMANDEE

MESDAMES:
Devenez représentante AVON et gagnez des revenus substantiels.

TERRITOIRES OUVERTS:
Angers, R.R. Thurso, Buckingham.

Mme G. Bordeleau
P.O. Box 126
Aylmer, Qué.

Charette Menuiserie.

ARMOIRES
PORTES et CHASSIS
EN BOIS et ALUMINUM
PLANAGE - RIPAGE
Tél.: 986-2411

AVIS

Avis est par les présentes donné que le 6ième jour de février 1968, sous le numéro 80546, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Maniwaki, Qué., un contrat de vente, cession et transport par Lucerne Electrique Ltée à la Banque de Nova Scotia, une banque canadienne à charte, de l'universalité des créances et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite Lucerne Electrique Ltée.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'Article 1571 (d) du Code Civil de la Province de Québec.

Ce 6ième jour de février, 1968.

LA BANQUE DE NOVA SCOTIA.

Construction? Rénovation? Réparation?

Vérifiez nos prix!
TOUT POUR LA
CONSTRUCTION

Papineauville Lumber Co. Ltd.

Papineauville, Qué.

Tél. 427-6264

"A VOTRE SERVICE
DEPUIS 1898"

Bingo

du
COMITE RECREATIF ST-LUC

Ecole Mgr. Charbonneau,
B'ham

TOUS LES MERCREDIS SOIR
8.00 P.M.

15 parties régulières
PLUS GROS LOT \$200.
et plus

1 partie moitié / moitié

1 partie gratuite

1 petit lot

.....

5 parties spéciales

1 petit lot

.....

2 prix d'entrée

Admission: 50¢

Avez-vous un problème avec la boisson

Si oui,
les Alcooliques Anonymes
peuvent vous aider

Assemblée tous les mardis soir à 8.30

A L'AUDITORIUM DE L'HOPITAL ST-MICHEL

Pour informations: 986-3503

986-8133 ou C.P. 831 - Buckingham

Les producteurs de bois du Québec subventionnent les usines de papier à raison de \$10 millions par année

Industrie de la bière au Canada

Dans une analyse de la situation des usines de pâtes et papier du Québec, le président du Comité des Offices et Syndicats de Producteurs de Bois, M. Henri-Paul Gagnon affirme sans ambages que ces compagnies s'accaparent d'une "subvention" annuelle de \$10 millions puisée à même les goussets des producteurs québécois.

Se référant à une étude effectuée à la demande du Comité Provincial, M. Gagnon est catégorique: la totalité des coûts de production pour une corde de sapin-épinette brut, provenant des concessions forestières de la Couronne a été de \$36,93, livrée à l'usine en 1966-67 alors que l'estimation du prix moyen à l'usine pour le bois soumis aux plants conjoints est de \$26,67, pour la même période. Ce prix était de \$24,17 en 1965-66.

Il existe donc pour 1966-67 un différentiel de \$10,26 la corde, ce qui donne en effectuant un rapide calcul avec la production prévue d'un million de cordes toutes essences, la somme non négligeable de \$10,260,000. Les représentants des compagnies, avec leur habituel esprit d'équité, ont pris bien soin de ne révéler cette situation lors des séances d'arbitrage, poussant au contraire l'audace jusqu'à demander aux producteurs de réduire leur coût de production.

Soyons réaliste, de grâce; arrêtons donc de toujours vouloir écraser le gagne-petit qui a pourtant déjà suffisamment de peine à joindre les deux bouts. Une chose est certaine en tout

cas, a déclaré M. Gagnon; il faut s'attendre à ce que le Comité fasse des pieds et des mains, par tous les moyens légaux à sa disposition, pour réduire cet écart du coût de production lors des séances d'arbitrages, en plus de réclamer bien entendu une compensation de 4% pour l'accroissement annuel en coûts de production de la matière première. Les compagnies elles-mêmes ne peuvent l'éviter sur leurs propres concessions, et ce en dépit de la forte mécanisation des opérations. A fortiori, il ne saurait en être autrement pour le petit producteur.

L'étude approfondie effectuée par des spécialistes à la demande du Comité et à laquelle nous nous référons, porte sur le coût minimum d'exploitation des concessions forestières par les compagnies, dans un centre d'approvisionnement de 50 milles. Il est bon de préciser que ces zones de coupe sont le plus souvent situées à plus de 50 milles de l'usine, et leur exploitation entraîne nécessairement des frais plus élevés.

Les projections pour 1967-68, tenant compte de l'augmentation des salaires prévue aux différentes conventions collectives des travailleurs forestiers élèvent les coûts à \$38,70 f. a. h. à l'usine.

A l'appui de ce qui précède, qu'on se réfère à l'article de l'ingénieur forestier Roger Lachance, de la Consolidated-Bathurst Ltée., lequel écrivait dans le numéro de décembre des "Opérations forestières et de Scierie" que le coût d'une

corde de bois livrée à l'usine est de \$35,00. On peut facilement en déduire que ce coût constitue un strict minimum.

On constate à la lecture du même article, que la matière première compte pour environ 32% dans le coût du produit fini. Or, dans les pays scandinaves, le coût de cette même matière première équivaut entre 50 et 60% du prix de revient du produit fini. Il ne faut pas être économiste pour comprendre que nos usines sont par conséquent dans une excellente position concurrentielle sur le marché international, si l'on estime des coûts d'approvisionnements moindres de 18 à 28% comparativement à ces pays d'outre-mer.

En toute justice, même si "le moteur de l'industrie privée est et sera toujours la notion de profit" et indépendamment de cette prétendue baisse inquiétante des produits (plusieurs compagnies seraient déjà en faillite s'il fallait additionner les diminutions constantes annoncées ou prévues chaque année), il nous apparaît tout à fait normal que les compagnies de pâte et papier accordent aux producteurs une augmentation annuelle de 4% pour le bois d'achat puisqu'elles doivent rencontrer cette même augmentation, et ce depuis 1959.

Pour en revenir à l'écart entre les coûts d'approvisionnement des compagnies et les prix payés au niveau des plans conjoints, il faudrait tenir compte dans le rajustement ré-

clamé par les producteurs dans la plupart des régions, la qualité du bois d'achat est sensiblement la même que celle des boisés provenant de la Couronne.

Au niveau des prix moyens payés aux producteurs sur chemins publics, les statistiques démontrent qu'ils étaient de \$16,15 la corde en 1965-66 et le comité estime qu'ils ont augmenté de \$2,00 en 1966-67, pour passer à \$18,15. Il existe donc un différentiel de \$0,50 avec l'augmentation prévue par le prix de la corde livrée à l'usine par rapport aux deux mêmes périodes (\$24,17 - \$26,67) et celui-ci provient d'une augmentation consentie aux camionneurs.

Il ressort que les coûts moyens pour le transport et la mise en marché par des intermédiaires ont coûté pour 1965-66, \$8,02 par corde de bois au niveau de la province. Le prix moyen provincial payé aux producteurs étant de \$16,15 pour 1965-66, il est inévitable que suivant les régions, un nombre encore trop considérable de producteurs ne reçoivent pas encore ce prix moyen. Au moins quatre régions ont des prix se situant en deça de la moyenne et, ce qui est assez révélateur, elles ont vendu à elles seules 47% de toute la production des plans conjoints, pour le sapin et l'épinette sur chemins publics en 1965-66.

Rédigé par: Pierre Couteau, T. C. N. - Dans la revue: "Terre de chez-nous".

Au cours des deux dernières années, les lois qui régissent la vente de la bière au Canada ont subi des modifications considérables. Dans la plupart des régions de notre pays, les établissements dotés d'une licence permettent des jeux et des spectacles. Des serveuses peuvent maintenant servir de la bière dans les salles de consommation de plusieurs provinces. On peut manger dans la plupart des tavernes ou salles de consommation. Il se vend de la bière le dimanche (d'ordinaire au repas) du Manitoba à Terre-Neuve. A bord des avions de lignes commerciales, il se vend des boissons alcoolisées.

Voilà quelques-uns des faits relevés dans le supplément annuel de L'INDUSTRIE DE LA BIÈRE AU CANADA que publie à Ottawa l'Association des Brasseries du Canada. Le nouveau supplément de cet ouvrage de référence signale aussi que les Canadiens d'aujourd'hui gardent leur rang moyen dans le monde comme buveurs de bière. Ils se placent un peu avant les Américains, un peu après les Suisses, mais à des milles derrière les Tchèques, les Allemands, les Néo-Zélandais et les Britanniques.

Les impôts versés chaque année par les brasseries ont augmenté en passant de 193,0 millions en 1963 - chiffre consigné dans l'ouvrage précédent - à 222,3 millions en 1966, comme le signale le nouveau supplément. Ce montant augmentera considérablement, car les gouvernements ont récemment haussé les taxes spéciales qui frappent la bière.

Dans l'ensemble de l'univers la popularité de la bière continue de s'accroître. Au cours de la dernière décennie, la consommation de la bière au Japon a triplé. Elle a dépassé celle du saké, naguère tenu pour la boisson nationale du pays du Mikado. En Espagne, elle a presque doublé au cours des 15 dernières années; elle devient de plus en plus la boisson des jeunes, des membres des professions libérales, des employés de bureau. En Italie, la consommation par habitant a plus que doublé au cours des 10 dernières années.

La nouvelle publication évoque aussi les initiatives prises par les gouvernements de divers pays pour détourner le public des boissons fortes et lui donner le goût de la bière et du vin léger. On trouve des conseils en ce sens dans REPORT TO THE NATION, ouvrage que publie la Commission américaine d'études sur l'alcoolisme et qui constitue l'étude la plus minutieuse des problèmes posés par l'usage des boissons en Amérique du Nord.

Au cours des cinq années dernières, le gouvernement de la Suède a augmenté sensiblement à trois reprises, les taxes sur les spiritueux et les vins, sans modifier les taxes sur la bière. La Suède a aussi adopté de nouvelles mesures de réglementation conçues pour encourager la vente de la bière de préférence aux boissons fortes.

On peut encore se procurer des exemplaires de l'ouvrage L'INDUSTRIE DE LA BIÈRE AU CANADA en s'adressant à l'Association des Brasseries du Canada.

Aux abonnés du télécable

La compagnie de télécable Vidéotron désire informer les abonnés de Buckingham que le canal 5 de Plattsburg est maintenant sur les ondes depuis le 3 février. Nous espérons que les abonnés se réjouiront de cette nouvelle et nous nous excusons de cette longue attente.

Que sont les régions défavorisées?

On entend par "régions désignées" certaines régions du pays qui se caractérisent par un degré élevé de chômage chronique et la faiblesse du revenu familial. La liste de ces régions est révisée périodiquement par le ministère fédéral de l'Industrie, selon des critères établis par la loi. C'est dire qu'on peut ajouter ou retrancher à la liste suivant que les régions répondent aux conditions de désignation. Enfin, ces régions désignées peuvent être des régions du Service national de placement, des comtés ou des divisions de recensement.

Quelles sont les "régions désignées" de l'Ouest du Québec? Selon la liste la plus récente, ces régions désignées sont les comtés de Pontiac et de Labelle, le nord du comté de Gatineau dont la ville de Maniwaki, ainsi que la ville de Buckingham, dans le comté de Papineau, qui a été ajoutée à la liste en avril 1967.

Le programme des "régions désignées", qui est administré par l'Agence fédérale de développement régional, vise à encourager l'établissement ou l'agrandissement d'entreprises de fabrication et de transformation dans les régions spécifiées, en leur consentant certains avantages financiers fort intéressants.

Ces "mesures de stimulation" comme on les appelle, peuvent prendre différentes formes. Ce peut être notamment:

1- Une subvention de développement, soit en espèce, soit en crédit d'impôt équivalent, jusqu'à concurrence du tiers des frais d'immobilisation approuvés en machines, en outillage et en bâtiments neufs. La subvention de développement est exempte de l'impôt fédéral sur le revenu et ne réduira en rien, les frais d'équipement pouvant être invoqués aux fins de l'impôt.

2- Une allocation spéciale du

coût en capital de la machinerie et de l'outillage de fabrication neufs, jusqu'à concurrence de 50% par année, à un taux uniforme.

3- Une allocation spéciale du coût en capital des bâtiments neufs et des agrandissements importants aux bâtiments existants jusqu'à concurrence de 50% par année, à un taux uniforme.

La procédure à suivre pour bénéficier de cette aide est relativement simple. Le requérant doit informer l'Agence de développement régional, du ministère de l'Industrie, à Ottawa, des projets qu'il envisage pour une "région désignée" et remplir un questionnaire en cinq copies intitulé "Demande d'accès aux avantages des régions désignées".

Un exemple tout récent de cette aide fédérale nous est fourni par suite de l'établissement de l'usine de la Consolidated Paper Corporation, à Portage-du-Fort, dans la "région désignée" du comté de Pontiac. Cette usine de pâtes et papier bénéficie présente ment des avantages du programme des régions désignées.

Texte du Bulletin CEROQ.

Plaintes contre les ski-doo

Les directeurs du club de golf de Buckingham n'ont aucune objection à ce que l'on utilise les pentes du club de golf pour faire du ski-doo, mais apparemment certaines personnes ne se soucient guère de passer sur les "verts" qui sont partiellement entourés d'une clôture à neige.

Or, ces endroits spécifiques, sont interdits aux auto-neige. La direction du club de golf de Buckingham demande la collaboration du public en cette matière.

Carnaval

9 - 10 - 11 février

N.-D. de la Salette

VENDREDI le 9 février.

- 9,00 a.m. Présentation: Princesses, Bonhomme Carnaval.
- 7,30 p.m. Ouverture ballon-balai (Femmes) Patinoire de l'école. Bourse de \$90,00.
- 9,30 p.m. Souque à la corde (Lourds et moyens). Promenade en traîneau (inscription aux hôtels avant le 9 fév.

SAMEDI le 10 février.

- 10,00 a.m. Ouverture du grand tournoi (ballon-balai) pour hommes. Bourse de \$200,00.
- 2,00 p.m. Concours de scie mécanique. Monteur de ligne.
- 3,00 p.m. Tournoi de raquettes.
- 4,00 p.m. Concours de course à pieds pour hommes (1 mille pour amateurs).
- 11,00 p.m. Concours d'amateurs et danse à Go-Go.

DIMANCHE le 11 février.

- 9,00 a.m. Suite du grand tournoi (ballon-balai).
- 9,30 a.m. Rassemblement des C. de C. à l'école.
- 10,00 a.m. Messe
- 11,00 a.m. à 1,00 p.m.: Dîner à la salle de l'école.
- 12,30 p.m. Départ pour course de ski-doo pour hommes et femmes.
- 1,00 p.m. Parade-fanfare-Reine-Princesses-Chevaliers de Colomb-Chars allégoriques.
- 2,00 p.m. Partie de balle en raquettes entre clubs de raquetteurs.
- 3,00 p.m. Finale ballon-balai pour hommes.
- 5,00 à 7,00 p.m.: Salle de l'école (Souper canadien) servi par les C. de C.
- 8,00 p.m. Partie de hockey Buck vs Salette.
- 9,00 p.m. Hotel Chartrand: Remise des trophées pour ski-doo, monuments de glace, course à pied, scie mécanique, souque à la corde, chars allégoriques.
- 9,30 p.m. Hotel Larocque: Remise des prix pour grand tournoi ballon-balai (hommes et femmes) suivi par le couronnement de la reine. Tirage du billet gagnant. Bienvenue à tous. Organisé par les C. de C. du conseil 5910 de N.D. de la Salette.

Comité d'organisation: Président: Claude Fleurent; vice-président: Gaétan Bastien; Sec.-trés.: Paul-Emile Mercier; responsable de la vente des billets: Raoul St-Amour.

Tout club intéressé à participer au tournoi de ballon-balai hommes ou femmes, prière de vous adresser à Gaétan Bastien à Buckingham 986-8012 ou Claude Fleurent, Salette : 766-2349.